

Séance de lundi 27 juin 2005

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL

DOUZIEME SÉANCE

Lundi 27 juin 2005, à 18h 30
à l'Hôtel de Ville

Présidence de M. Christian Boss (rad), président, puis de M. Jean-Charles Authier (lib), président.

Y compris les présidents, 38 membres sont présents: Mmes et MM. Doris Angst (popecosol), Olivier Arni (soc), Pierre Aubert (lib), Jean-Pierre Baer (soc), Béatrice Bois (soc), Marc-André Bugnon (udc), José Caperos (lib), Mario Castioni (soc), Gérald Comtesse (lib), Nicolas de Pury (popecosol), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jean-Marie Fauché (soc), Jocelyn Fragnière (popecosol), Laurence Gauchat (soc), Anne-Frédérique Grandchamp (udc), Frédéric Guyot (udc), Maria Angela Guyot (udc), Eliane Henry Mezil (popecosol), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popecosol), François Konrad (popecosol), Philippe Loup (soc), Raymond Maridor (soc), André Obrist (lib), Blaise Péquignot (rad), Christian Piguet (popecosol), Anne-Dominique Reinhard (soc), Philippe Ribaux (lib), Didier RoCHAT (soc.), Fabienne Spichiger (rad), Nathalie Steullet Wintgens (soc), Cristina Tasco (soc), et Raymonde Wicky (soc).

Absences excusées : MM. Blaise Horisberger (popecosol), Steven Bill (udc), Richard Tiepo (soc)

Le Conseil communal était représenté par M. Antoine Grandjean (lib), président, Daniel Perdrizat (popecosol), vice-président, Mmes Françoise Jeanneret, (soc), Valérie Garbani (soc), et Pascal Sandoz (rad), conseillers communaux.

Séance de lundi 27 juin 2005

PROCÈS-VERBAUX

Disponibles sur le site internet de la Ville les procès-verbaux sont considérés comme adoptés, sous réserve des amendements que Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux voudront bien transmettre directement au chancelier.

Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2005 est formellement adopté. Celui du 30 mai 2005 sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, le président, **M. Christian Boss**, mentionne les éléments suivants :

1. Invitation du parti libéral-ppn neuchâtelois à assister, au terme de la présente séance, à la réception organisée au restaurant chez Max et Meuron, en l'honneur de la nouvelle présidence libérale, en la personne de M. Jean-Charles Authier, pour l'année administrative 2005-2006.
2. Dépôt sur les pupitres du rapport du comité de direction au Conseil intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel sur la gestion et les comptes de l'exercice 2004.
3. Dépôt sur les pupitres du rapport de gestion des écoles enfantines et primaires pour l'année scolaire 2003-2004.
4. Lettre de démission de M. Mario Castioni (soc), avec effet au 1^{er} juillet 2005, qui a été élu au Grand Conseil.

ORDRE DU JOUR

Nominations

05-108

Nomination du Bureau du Conseil général pour l'année administrative 2005-2006.

Séance de lundi 27 juin 2005

05-109

Nomination de la Commission financière pour l'année administrative 2005-2006.

Rapport du Conseil communal

05-011

Rapport du Conseil communal concernant la modification du Règlement de la Caisse de pensions du personnel communal.

Autres objets

04-506

Postulat (dont l'urgence a été demandée oralement lors de la séance du Conseil général du 2 mai 2005 et acceptée lors de celle du 30 mai 2005) du groupe libéral, par MM. Philippe Ribaux, Jean-Charles Authier, Pierre Aubert, André Obrist, José Caperos et Gérald Comtesse, relatif à la Gérance des bâtiments de la Ville (Déposé le 6 décembre 2004) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de transférer tout ou partie des activités de la Gérance des bâtiments de la Ville et de la Caisse de pensions à des organismes privés, ainsi que les conséquences d'un tel transfert sur les usagers et les services communaux ».

Développement écrit (déposé le 2 mai 2005)

La situation financière de la Ville nous oblige à étudier différents moyens d'alléger nos charges. La gestion du patrimoine immobilier n'est pas une activité qui ressortit à la puissance publique et elle pourrait donc, en principe, être déléguée à une société privée, pour autant bien sûr que cette solution soit moins coûteuse ou plus rentable (les pertes sur débiteur que nous enregistrons semblent parfois élevées). Nous souhaitons donc que le Conseil communal se livre à une étude comparative des coûts de la gestion actuelle et des honoraires qui devraient être versés à une société privée chargée du même travail. En même temps, il tâchera d'évaluer si la proportion de pertes sur débiteur que connaît la Ville est très différente de celle d'une société privée (en tenant compte d'une période relativement longue, par exemple de dix ans).

Discussion

05-302

Motion des groupes pepecosol et socialiste, par MM. Blaise Horisberger et Philippe Loup (dont l'urgence a été acceptée lors de la séance du 30 mai 2005), concernant la stratégie des SIN en matière

Séance de lundi 27 juin 2005

de promotion des économies d'énergies et en particulier d'électricité
(Déposée le 20 mai 2005) :

Nous demandons au Conseil communal:

- a) D'identifier et d'évaluer les prestations de service–conseil en matière d'économie d'électricité et de chaleur, que les SIN – éventuellement en collaboration avec d'autres services de la commune ou du canton - pourrait mettre à disposition des consommateurs qu'ils approvisionnent, en particulier les PME et les propriétaires immobiliers;
- b) De formuler des propositions pour la mise en œuvre et le financement de telles prestations;
- c) D'identifier et évaluer les mesures incitatives, économiques, financières ou autres, qu'il pourrait mettre en œuvre afin d'encourager plus activement une utilisation optimale et parcimonieuse des ressources énergétiques distribuées par les SIN.

L'urgence est demandée

Développement écrit:

Selon le rapport du Conseil communal sur la gestion et les comptes 2004, depuis 1991 - date d'entrée en vigueur du programme Energie 2000 – la consommation d'électricité en ville de Neuchâtel a augmenté de plus de 20 %, cela malgré les efforts de sensibilisation en matière d'économie d'énergie.

En matière d'approvisionnement énergétique, la période au devant de laquelle nous allons est pavée d'insécurité. Il apparaît donc nécessaire d'optimiser non seulement la production, l'approvisionnement et la distribution d'électricité, mais aussi son utilisation. Les consommateurs approvisionnés par les SIN sont pour l'essentiel de petites entités (ménages, commerces, PME, etc.) ne disposant pas individuellement des capacités techniques d'évaluer et d'optimiser leur consommation. Ils profiteraient dans leur grande majorité d'un service de conseil en optimisation énergétique, qui pourrait être facturé en fonction des économies énergétiques et financières réalisables. En tant que fournisseur d'électricité et donc en contact direct avec les consommateurs, les SIN sont idéalement placés pour fournir – éventuellement en collaboration avec d'autres services de la commune ou du canton - ce service, qui compléterait efficacement l'ensemble de leurs prestations.

On peut relever que le Conseil communal et les SIN ont déjà manifesté en 2002 – bien que trop modestement à notre goût – leur intention de s'engager dans une démarche d'encouragement de l'utilisation rationnelle des énergies. En effet, selon le rapport du Conseil communal portant sur la réorganisation des Services industriels, accepté par notre Conseil le 1er juillet 2002, l'un des 5 axes devant permettre d'assurer la présence des SIN sur le marché de la distribution d'énergies consiste à

Séance de lundi 27 juin 2005

leur faire jouer un rôle moteur dans la promotion d'énergies renouvelables et dans les conseils visant à une diminution de la consommation.

De plus, l'une des mesures envisagée dans ce même rapport pour surmonter les faiblesses des SIN face à la stratégie développée consiste à instaurer une taxe sur l'énergie. Dans son rapport du 27 avril 2005 au Conseil général concernant le plan stratégique 2005 – 2009 des Services industriels, le Conseil communal répète très brièvement que l'un des cinq axes autour desquels se développe la stratégie des SIN est celui des économies d'énergie. Il précise qu'il entend maintenir ses efforts d'information à la population pour encourager une utilisation rationnelle des énergies, qui reste un pilier essentiel de toute politique de développement durable.

En matière de structure tarifaire, le Conseil communal précise dans le même rapport, qu'elle devra – parmi d'autres objectifs – inciter la clientèle à consommer de manière rationnelle l'énergie en respectant l'environnement. Entre ces deux rapports, trois ans se sont écoulés et les intentions du Conseil communal en matière d'encouragement à l'utilisation rationnelle de l'énergie et en particulier de l'électricité semblent s'être plus dissipées que renforcées.

Considérant que la situation actuelle et à venir de l'approvisionnement énergétique est relativement problématique, il nous paraît important que les intentions formulées par le Conseil communal soient rapidement concrétisées sous la forme d'incitations actives aux économies d'énergie.

Demande d'urgence

Constatant que le délai usuel entre le dépôt et le traitement d'une motion par notre Conseil est de près d'une année et demie, et afin que les démarches demandées puissent être entamées conjointement avec la mise en œuvre du Plan stratégique 2005 – 2009 des SIN, nous demandons que cette motion soit traitée en urgence.

Discussion

03-519

Postulat du groupe popecosol, intitulé « pour la mise en place d'une compensation des charges de centre au niveau de l'agglomération » (déposé le 1^{er} décembre 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de mettre en place une forme de péréquation financière en matière de politique culturelle avec les communes périphériques de la ville (au niveau de l'agglomération) ».

Développement écrit

Si, comme nous l'avons dit, la taxe sur les spectacles permet d'opérer une forme de compensation des charges de centre pour la ville, nous invitons dès lors le Conseil communal à procéder à une rapide enquête, afin de connaître la provenance du public des spectacles donnés en ville de Neuchâtel.

Séance de lundi 27 juin 2005

Sur la base des résultats, il vaudrait peut-être la peine de s'approcher des communes de l'agglomération dans le but de négocier une forme de péréquation financière.

On nous dit souvent que la péréquation financière cantonale ne reconnaît que partiellement les charges de centre que supporte la Ville. Il y aurait peut-être aussi moyen d'intervenir au niveau du canton, en association avec les autres villes.

Discussion

04-501

Postulat du groupe radical par MM. Pascal Sandoz, Christian Boss, Alexandre Brodard, Robert Vauthier, André Calame, Blaise Péquignot, Roland Mäder, Mme Fabienne Spichiger, M. Daniel Domjan, intitulé « Pour un coût de l'électricité compétitif et équitable » (déposé avec son développement écrit le 12 janvier 2004):

« Nous prions le Conseil communal d'étudier tous les moyens pour abaisser d'ici à 2006 le prix du courant électrique vendu aux citoyens alimentés par le réseau propriété de la Ville de Neuchâtel.

Le prix de vente du courant sera identique pour tous les ménages et en tous cas au niveau de celui facturé aux citoyens d'Hauterive au moment de l'achat de leur réseau électrique ».

Développement écrit

L'objectif de la stratégie des Services industriels est la présence sur le marché selon trois axes, à savoir celui d'un service global, celui de l'extension de l'activité des Services industriels sur les communes urbaines de l'agglomération, et celui du service continu 24h/24h.

L'acquisition du réseau électrique d'Hauterive s'inscrit dans cette stratégie mais fait ressortir de manière évidente deux insuffisances importantes, à savoir le prix de vente trop élevé de l'électricité d'une part, et l'iniquité des prix de vente facturés aux citoyens d'Hauterive et à ceux de Neuchâtel, d'autre part.

Sur ce dernier point nous sommes d'avis que le Conseil communal doit facturer au même prix l'électricité qu'il vend à tous les citoyens alimentés par le réseau des Services industriels, propriété de la Ville de Neuchâtel.

A notre sens il n'est en effet ni équitable, ni politiquement et encore moins du point de vue des droits des consommateurs, défendable qu'un produit d'une collectivité publique soit vendu à deux prix différents alors que ce produit est identique et qu'il est distribué par une seule et même entité, de surcroît publique.

Nous demandons donc au Conseil communal de tout mettre en œuvre afin de proposer un prix de vente identique pour tous les ménages.

Sur la question du prix de vente trop élevé du courant électrique, nous aimerions rappeler que les recettes des Services industriels dans une certaine mesure constituent un impôt déguisé. De plus, le prix de vente est manifestement trop élevé eu égard aux constats que les comparaisons nous permettent de faire.

Comment expliquer que le courant vendu aux Altaripiens soit passé de 28 cts/kWh à 22 cts/kWh alors que sur le territoire communal neuchâtelois il est facturé à 25,19 cts/kWh.

Séance de lundi 27 juin 2005

Plus explicite encore. Comment expliquer les différences de prix de vente de courant relevées par la surveillance des prix du Département fédéral de l'économie qui permet justement de comparer grâce au site internet de M. Prix.

Actualisé au mois de juillet 2003, ciblé sur un appartement de 4 pièces avec une cuisinière électrique, le kWh coûte au citoyen neuchâtelois 29,65 cts selon le Département fédéral de l'économie. Il est en moyenne nationale à 22 cts environ. Nous sommes très largement dans le peloton de tête.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la baisse des prix de vente du courant électrique pour 2006, afin d'être à la fois concurrentiel mais aussi équitable.

Discussion

04-301

Motion (postulat 03-518 transformé) du groupe popecosol, par Mmes et MM. Blaise Horisberger, François Konrad, Dorothee Ecklin, Doris Angst, Eliane Henri-Mezil, Ingrid Mougin Mora et Bernard Junod, intitulée « pour une application systématique de la taxe sur les spectacles » (déposé le 1^{er} décembre 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier toutes les voies et moyens lui permettant de prélever systématiquement une taxe spéciale du public assistant à des spectacles, représentations et autres manifestations publiques payantes, telle que le lui permet le décret cantonal du 28 janvier 2003 autorisant les communes à percevoir une taxe spéciale du public assistant à des spectacles, représentations et autres manifestations publiques payantes (DTS) ».

Développement écrit

Suite à l'adoption par le Grand Conseil neuchâtelois en date du 28 janvier 2003 du décret cantonal mentionné en titre et à l'adoption par le Conseil général de la Ville de Neuchâtel en date du 1^{er} décembre 2003 d'un arrêté modifiant le règlement concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements du 29 décembre 1947, le Conseil communal de Neuchâtel se trouve dans la situation désagréable de devoir prélever une taxe sur le prix d'entrée aux spectacles et autres manifestations payantes, tout en ne pouvant appliquer cette obligation qu'aux organisateurs disposés à encaisser le prix d'entrée à leur manifestation par le biais de la vente de billets.

Dans l'état actuel des choses, cette situation crée des inégalités de traitement flagrantes entre organisateurs de manifestations vendant ou ne vendant pas de billets. Par ailleurs, elle ne règle en aucune façon – bien au contraire – le scandale des 13 années durant lesquelles les dancings et autres night-clubs neuchâtelois n'ont payé aucune taxe sur les spectacles.

Dans un avenir proche et sur la base de cet exemple, il est probable que le prix d'entrée aux spectacles et manifestations payantes organisées sur le territoire communal ne soit financé que de plus en plus rarement par le biais d'une vente de billets.

Les organisateurs faisant preuve d'imagination, ce seront des casquettes ou des écharpes – selon la saison – à l'effigie d'un club sportif, des paquets de confettis, des

Séance de lundi 27 juin 2005

cornets de pop-corn au logo d'un cinéma, que sais-je des autographes de l'artiste se produisant, qui feront progressivement office de sésame.

A nos yeux, cette situation est politiquement intenable et juridiquement non conforme. Elle doit donc être résolue rapidement. Nous n'y voyons que deux issues.

Soit la Ville de Neuchâtel est habilitée à interdire aux organisateurs de spectacles et autres manifestations d'utiliser tout autre moyen que la vente de billets d'entrée pour encaisser la contre-valeur du droit d'assister à la manifestation concernée, et elle adopte une telle interdiction, soit elle ne l'est pas et c'est alors le décret cantonal, qui, n'étant pas applicable, devrait être modifié pour permettre le prélèvement de la taxe en supplément d'autres types de contremarques que celui du billet d'entrée.

Nous attendons que le Conseil communal fasse diligence en cette affaire, de façon à ne pas laisser pourrir plus avant une affaire qui ne sent déjà que trop mauvais.

Discussion

04-302

Motion du groupe popecosol, par Mmes et MM. Blaise Horisberger, François Konrad, Dorothee Ecklin, Doris Angst, Jimmy Gamboni, Eliane Henry-Mezil, Ingrid Mouglin Mora et Bernard Junod relative à la prévention du tabagisme dans les écoles, bâtiments publics et établissements publics de la Ville de Neuchâtel (déposée le 2 février 2004) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier, en collaboration avec les instances concernées, la mise en œuvre rapide d'un programme ambitieux de prévention du tabagisme actif et passif dans les bâtiments scolaires et publics de la Ville de Neuchâtel, ainsi qu'à l'attention des propriétaires et gérants d'établissements publics.

Son rapport fera le tour du problème et formulera des propositions permettant de prévenir activement le tabagisme de façon adaptée aux diverses situations. Il définira en particulier les zones et conditions dans lesquelles la fumée peut rester autorisée ».

Développement écrit

Les méfaits du tabac sur la santé des consommateurs actifs comme passifs sont aujourd'hui incontestablement avérés, à tel point que l'industrie du tabac est régulièrement condamnée à verser des dédommagements très importants à certaines autorités en dédommagement des frais de santé occasionnés par le tabagisme, ainsi qu'à certaines familles de victimes du tabac.

Le tabagisme passif quant à lui augmente les risques de maladie cardiovasculaires et du système respiratoire de 25%. Le fléau social et sanitaire qu'est le tabagisme est cependant en pleine recrudescence, surtout auprès des jeunes. Or de l'avis même de l'industrie du tabac, la consommation de ce produit devrait être limitée aux adultes et procéder d'un choix délibéré. Voici d'ailleurs un extrait provenant du site internet d'un grand cigarettier installé dans la commune:

Séance de lundi 27 juin 2005

"Le public devrait prendre en compte les conclusions des experts en matière de santé publique lorsqu'il décide de se rendre ou non dans des lieux où de la fumée de tabac ambiante est présente, ou, s'il est fumeur, si et où il peut fumer en présence d'autres personnes. Des précautions particulières sont à prendre lorsque les enfants sont concernés, et les adultes devraient éviter de fumer en leur présence.

Philip Morris International est convaincu que les conclusions des experts en matière de santé publique sont suffisantes pour justifier la mise en place de mesures réglementant le tabagisme dans les lieux publics.

Nous pensons également que dans les lieux où il est permis de fumer, le gouvernement devrait imposer l'affichage de notices d'avertissement présentant les conclusions des autorités de santé publique indiquant que le tabagisme passif cause des maladies chez les non-fumeurs. "

Par ailleurs, il est avéré aujourd'hui qu'une campagne active de prévention permet de réduire le pourcentage de fumeurs en particulier jeunes dans une population. Enfin en Suisse 60% de la population ne fume pas.

Or que constate-t-on à Neuchâtel?

Le milieu scolaire est encore loin de bénéficier d'une politique suffisamment globale et active de prévention du tabagisme auprès des enfants comme des adultes. A titre d'exemple, la question du tabagisme du corps enseignant à l'intérieur et aux abords des établissements scolaires n'est pas encore réglée de façon claire et satisfaisante dans tous les collèges ; les rampes intérieures du collège du Mail sont même équipées de cendriers. Par ailleurs, en dépit des recommandations émanant même des cigarettiers et dans le déni total de la fonction formatrice et éducative de l'école, fumer en présence d'élèves dans le contexte scolaire ne semble pas remis en cause. De façon similaire, le tabagisme à l'intérieur des bâtiments publics et administratifs ne fait l'objet d'aucune politique claire et homogène et sa prévention ne semble pas y être une priorité.

Enfin, il ne faut pas oublier la question sensible des établissements publics, dont seule une partie propose une zone non-fumeur digne de ce nom.

Les pouvoirs publics doivent cependant faire leur travail dans ce domaine comme dans les autres. Si la volonté y est, l'introduction d'une stratégie anti-tabac peut sensiblement améliorer la situation, notamment avec l'aide du Département cantonal de la santé publique et du secteur prévention de l'OFSP, qui mettent à disposition de nombreux programmes de prévention du tabagisme adaptés à tous les contextes et tous les acteurs potentiels.

En outre, dans l'état actuel des connaissances et en fonction de la volonté exprimée par les autorités de la Ville d'appliquer les principes du développement durable, il nous apparaît urgent et prioritaire qu'une commune qui bénéficie de façon importante du produit de la vente de cigarettes s'engage activement dans la prévention de leurs méfaits sur la santé.

Discussion

04-303

Motion du groupe socialiste, par MM. et Mmes Olivier Arni, Françoise Bachmann, Sébastien Bourquin, Didier Rochat, Jean-Marie Fauché, Jean-Pierre Baer, Raymond Maridor, Philippe Loup,

Séance de lundi 27 juin 2005

Cristina Tasco, Thomas Facchinetti et Béatrice Bois relative à la création d'un service de la jeunesse pour une politique de la jeunesse claire, cohérente et moderne (déposée le 2 février 2004) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de créer un service de la jeunesse afin de réunir en un seul service, les secteurs d'aide et de soutien à la jeunesse et à la petite enfance actuellement dispersés dans plusieurs services et offices de l'administration : service des sports, instruction publique (service des écoles), services sociaux, office du travail, affaires culturelles.

L'étude comprendra une définition de la politique de la jeunesse que le Conseil communal met en œuvre, les buts et objectifs définis et poursuivis, notamment dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, des loisirs et des sports, de l'intégration socioprofessionnelle, de l'éducation à la citoyenneté et aux processus participatif ».

Développement

04-502

Postulat du groupe pepecosol, par Mmes et MM. Sébastien Bourquin (non inscrit), Doris Angst, François Konrad, Dorothee Ecklin, Blaise Horisberger, Eliane Henry Mezil, Jimmy Gamboni, Bernard Junod, Nicolas Pépin et Ingrid Mouglin Mora, relatif à la valorisation des déchets (déposé le 3 mai 2004):

« Le Conseil communal est prié d'étudier des mesures concrètes pour augmenter rapidement le taux de récupération des déchets en ville de Neuchâtel pour atteindre un taux au moins équivalent à la moyenne suisse d'ici 2007 ».

Développement écrit

La ville de Neuchâtel s'illustre par un taux de récupération des déchets parmi les plus bas en Suisse. Malgré l'ouverture d'une déchetterie communale à Plaines-Roches en 2003 et à la lecture du rapport de gestion 2003, il faut constater que les habitantes et habitants de la ville de Neuchâtel recyclent toujours seulement un peu plus de 20% de leurs déchets. La récupération de l'aluminium, du compost et du verre a même diminué entre 2002 à 2003. Le Conseil communal espère pouvoir atteindre dans quelques années et grâce à la seule ouverture de la déchetterie et une campagne d'information d'un montant de 40'000 francs des taux de récupération de 35%. Les premiers mois d'exercice de la déchetterie communale démontrent que cet objectif ne pourra pas être atteint sans d'autres mesures.

Or, le Conseil communal ne se montre guère pressé d'agir et souhaite attendre la fin 2004 pour dresser un premier bilan de la déchetterie avant de prendre d'autres mesures pour réduire les déchets incinérés sans valorisation. Il est pourtant temps

Séance de lundi 27 juin 2005

de se rendre à l'évidence que la voie choisie par le Conseil communal n'est pas la plus appropriée et guère réaliste pour faire de Neuchâtel une ville qui maîtrise la gestion de ses déchets.

De ce fait, nous prions le Conseil communal d'étudier d'autres mesures concrètes afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est donnés lui-même. Entre autres, nous proposons d'examiner les mesures suivantes :

- Augmenter le nombre de conteneurs à compost en les rendant obligatoires pour tout immeuble d'au moins quatre logements ;
- Créer des centres de compostage dans les quartier, en collaboration avec les associations de quartier ;
- Multiplier les centres de collecte notamment pour le fer blanc et l'aluminium ;
- Réintroduire le ramassage à domicile du papier et carton une fois par mois ;
- Doter les centres de collecte dans les quartiers de panneaux d'information sur la valorisation des déchets ;
- Introduire la taxe au sac ou toute autre mesure incitant à réduire le volume des déchets non-valorisés ;
- Informer les habitantes et habitants régulièrement sur les déchets, le recyclage et le taux de récupération.
- Prendre des mesures à l'égard des fast-food générant de grandes quantités de déchets non valorisés.

En prenant le « taureau par les cornes » et en se dotant d'une véritable politique volontariste en matière de gestion des déchets, la ville de Neuchâtel pourra enfin répondre aux exigences du développement durable dont elle ne cesse de se réclamer.

Discussion

04-503

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Sébastien Bourquin (non inscrit), Blaise Horisberger, Eliane Henry Mezil, François Konrad, Doris Angst, Jimmy Gamboni, Dorothee Ecklin, Bernard Junod, Nicolas Pépin et Ingrid Mouglin Mora, relatif à la généralisation des zones bleues (déposé le 3 mai 2004).

« Le Conseil communal est prié d'étudier la généralisation des zones bleues et de prendre des mesures visant à rendre payante toute place de stationnement sur domaine public. Les nouvelles recettes doivent être utilisées pour la promotion et l'extension de l'offre des transports publics ainsi que la mobilité partagée ».

Développement écrit

Certains quartiers de la ville de Neuchâtel sont soumis au régime des zones bleues. Leurs habitants doivent acheter un macaron pour leur véhicule s'ils souhaitent pouvoir le stationner durant la journée.

Séance de lundi 27 juin 2005

D'autres habitants vivant dans d'autres quartiers échappent à cette obligation et peuvent parquer gratuitement sur domaine public. Aujourd'hui, il apparaît de plus en plus difficile de trouver une justification plausible à cette inégalité de traitement.

Pourquoi certains habitants devraient-ils s'acquitter d'une taxe annuelle pour avoir le droit de parquer leur véhicule (sans garantie de place) à proximité de leur logement tandis que d'autres bénéficient (encore) de la gratuité totale ?

Le Conseil communal prévoit pour l'exercice 2004 des recettes sensiblement plus élevées provenant de la vente des macarons et des autorisations de circulation en zone piétonne ce qui démontre qu'il ne remet pas en question l'existence des zones bleues avec le régime des macarons.

Par souci d'égalité de traitement et en vue de la maîtrise de la mobilité motorisée individuelle croissante, le Conseil communal est prié :

- de généraliser les zones bleues sur tout le territoire communal ;
- de rendre les macarons obligatoires ;
- de revoir la tarification à la hausse pour les deuxièmes véhicules d'un même ménage ;
- d'étudier la mise en place de tarifs spécifiques (à la journée, à la semaine et au mois) pour les pendulaires et visiteurs se rendant à Neuchâtel.

L'extension des zones bleues à tout le territoire communal ainsi que l'abolition des places de stationnement gratuites devront contribuer à maîtriser le problème récurrent de la pénurie des places de parc en ville et réduire, du moins stabiliser, le nombre de véhicules circulant en ville.

Par ailleurs, avec les recettes supplémentaires, la Ville pourra enfin poursuivre ses efforts visant à promouvoir l'utilisation des transports publics.

Les nouvelles recettes dues au régime de parcage payant devront par conséquent être utilisées pour la promotion et l'extension de l'offre des transports publics ainsi que de la mobilité partagée. La Ville de Neuchâtel pourra ainsi :

- financer l'augmentation de la cadence de certaines lignes de bus ;
- prévoir de nouvelles dessertes en transport publics ;
- encourager le partage de voitures par des mesures incitatives ou des subventions à durée limitée.

En généralisant une pratique limitée jusqu'à présent à une petite partie du territoire communal, le Conseil communal ne pourra plus être accusé d'inégalité de traitement et maîtriser du coup le problème du stationnement en se donnant les moyens pour favoriser les transports publics.

Discussion

04-604

Interpellation du groupe pepecosol, par M. Nicolas de Pury, intitulée « Politique de la petite enfance : qu'en est-il ? » (Déposée le 3 septembre 2004) :

« La loi cantonale sur la petite enfance, appuyée au vote par une large majorité de la population, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002. Entre autres, cette loi prévoit l'élaboration d'une « planification » en vue du développement des structures d'accueil de la petite enfance au niveau cantonal.

Séance de lundi 27 juin 2005

En 2002, la Confédération a voté un crédit visant à inciter les privés à ouvrir des crèches, par la prise en charge des coûts de transformation des locaux; cette mesure est encore valable pour 2005, après quoi elle échoit.¹

Concernant la ville de Neuchâtel, quelque 462 places disponibles sont actuellement répertoriées sur le territoire. Cependant, si vous écoutez les directrices de crèches et la population, vous comprenez rapidement que la demande est de loin supérieure. Tous les politiciens, délégués et chefs de service l'admettent d'ailleurs également.

On sait aussi que plusieurs crèches privées de Neuchâtel ont dernièrement mis la clé sous le paillason, une perte de 40 places environ depuis janvier 2004. Mais il s'y trouve aussi plusieurs crèches qui, depuis le début de l'année, se sont vues refuser toute augmentation de leur capacité d'accueil.

Les décisions de refus (prises par le canton, sur préavis de la commune) sont motivées de diverses manières, notamment sur la base d'une décision des responsables de la planification cantonale, prise inopinément, sans avertir les directrices de crèches, selon laquelle le nombre de places admises à Neuchâtel est «gelé» au 31.12.2003.²

Cette politique laisse perplexe dans le contexte actuel, et donne dans l'ensemble une fâcheuse impression de confusion: des décisions prises à l'encontre de toute logique pratique et en l'absence de consultation des milieux concernés. Cela semble relever de la bête application administrative avec un manque de connaissance de la réalité du terrain. L'absence de soutien n'est pas digne d'un service public, d'autant plus que certains avis et décisions sont contredites par d'autres instances.

¹ Ce qui nous donne, entre les premières démarches administratives pour l'obtention de la reconnaissance des autorités cantonales et l'ouverture des soumissions de projets à l'OFAS, un délai très court pour mettre sur pied un projet d'agrandissement d'une crèche!

² Pour le détail, cette dite décision a été communiquée par la déléguée à la petite enfance pour la première fois début juin 2004 dans un courrier adressé à une crèche, puis officiellement par l'OPE à mi-juillet 2004, ce qui signifie un effet rétroactif inadmissible. Faut-il profiter de l'occasion pour faire part une fois de plus de notre mécontentement à l'égard du cumul des fonctions de la déléguée communale à la petite enfance, qui est par ailleurs directrice d'une crèche publique et secrétaire de l'ANDIPE.

Séance de lundi 27 juin 2005

On constate aussi dans ce cadre une fracture entre les crèches publiques, la politique cantonale et communale et les crèches privées³. Des conditions propres à démotiver les plus engagées.

La dernière fois que nous avons parlé de la petite enfance au Conseil général, c'était à propos des centres de vie. Un groupe de citoyens y avait déposé une pétition munie de plusieurs centaines de signatures, qui exprimait également des attentes importantes en matière de structure d'accueil.

Cette décision de gel tombe de manière extraordinairement inopportune. On nous dit: il faut développer les crèches en périphérie. D'accord, mais la demande en ville de Neuchâtel pourrait absorber aisément une trentaine de places supplémentaires (puisqu'en moyenne, les demandes portent chacune sur une dizaine de place). Et ce, même si une crèche s'ouvrait à Peseux ou à Hauterive.

On nous parle aussi de finances, et de budget serré; cet argument montre une méconnaissance des mécanismes de financement, puisque les subventions portent sur le nombre d'enfants présents, et non pas sur le nombre de places dans la crèche. Si des parents de Neuchâtel choisissent, en désespoir de cause, de placer leurs enfants dans une crèche d'une autre commune, la ville paiera également pour ces enfants. Nous reconnaissons les efforts fournis par le Conseil communal en matière de structure d'accueil. Nous avons toutefois de la peine à comprendre la politique pratiquée. Nous estimons qu'il est important de poursuivre les efforts fournis, qui plus s'ils sont aussi en accord avec les efforts du canton et de la Confédération.

Nous aimerions donc connaître plus en détail la position du Conseil communal dans ce dossier, notamment

- le Conseil communal a-t-il été mis au courant de la décision de geler le nombre de places de crèche en ville de Neuchâtel?
- le Conseil communal peut-il nous dire qui a pris la décision de geler le nombre de places, comment cette décision a été prise, sur quelle base et avec quels arguments?
- le Conseil communal a-t-il soutenu cette décision?
- comment le Conseil communal motive-t-il sa position?

³ Sur décision de notre Autorité, les crèches publiques de la ville fonctionnent avec un budget de Fr. 120.- par enfant, contre Fr. 80.- pour les crèches privées.

Séance de lundi 27 juin 2005

- quelles sont les modalités de collaboration avec les autorités cantonales, notamment l'OPE, le SMT, l'OFAS, et autres instances impliquées, dans le cadre de la mise en œuvre de la planification cantonale?
- dans la mesure où le système mis en place vise à une cohabitation entre le secteur privé et le secteur public, n'est-il pas nécessaire d'associer toutes les personnes concernées à sa mise en place?
- le Conseil communal peut-il nous dire à quoi en est la planification cantonale, notamment quant à la ville et plus largement aux communes du Littoral?

L'urgence demandée est retirée le 6 septembre 2004

Réponse écrite, dans la mesure où le texte est considéré, selon son auteur, comme développement écrit.

04-504

Postulat du groupe libéral, par M. Philippe Ribaux, relatif à une étude sur l'offre en services postaux (Déposé et développé le 6 septembre 2004) :

« Le groupe libéral demande au Conseil communal de reprendre l'étude de La Poste relative à son offre à Neuchâtel et d'y adjoindre son propre avis quant au meilleur maillage possible, tant du point de vue de la répartition géographique des bureaux ou points de vente postaux que de celui des services nécessaires à l'attractivité et au développement de notre ville ».

Discussion

04-605

Interpellation du groupe radical, par Mme et MM. Blaise Péquignot, Fabienne Spichiger, Daniel Domjan, Christian Boss et Pascal Sandoz concernant la fermeture de bureaux de poste en ville de Neuchâtel (Déposée le 6 septembre 2004) :

« La Poste a décidé de fermer dès le 1^{er} août 2004 deux offices de poste en ville de Neuchâtel, soit les bureaux de La Cassarde et de Monruz. Dans ce cadre, les soussignés prennent acte du fait que suite aux négociations menées par les autorités de la ville et des représentants d'associations de quartier, d'une part, et les instances de La Poste, d'autre part, c'est finalement la solution proposée par les deux premiers qui a été retenue par les dernières. Ils notent que, suite à la mobilisation d'un certain nombre d'habitants, diverses discussions sont en cours pour

Séance de lundi 27 juin 2005

trouver, avec la Poste, des solutions intermédiaires, notamment à Monruz.

Informés du fait que des recherches de partenariat sont menées en vue de l'exploitation des offices du Mail et de Serrières sous la forme d'agences logistiques dès l'été 2005 et que des mesures d'adaptation organisationnelle déboucheraient sur le maintien du bureau de La Coudre sous forme de filiale, les soussignés interpellent dès lors le Conseil communal pour lui demander quels moyens il entend mettre en œuvre, dans la mesure de ses compétences et avec les représentants d'associations de quartier, pour éviter une réduction supplémentaire de prestations. Dans ce cadre, quelle est sa liberté de manœuvre et ses moyens d'action en cas de désaccord avec La Poste ?

En outre, le Conseil communal est prié d'exposer clairement de quelle manière il entend, à l'avenir, veiller à ce que le réseau d'offices de poste en ville de Neuchâtel soit à même d'assurer les prestations du service universel à tous les groupes de la population, ceci selon les dispositions légales en vigueur et compte tenu du développement des nouvelles technologies. Plus spécialement, comment le Conseil communal entend-il définir le mandat de négociation qui lui incombe en vertu de l'art. 7 OPO⁴, notamment sous l'angle de la communication ? Envisage-t-il des mesures préventives, notamment par des contacts réguliers avec La Poste ou par le biais d'études, favorisant la recherche de solutions efficaces et les mieux adaptées aux attentes de la population ? »

Développement écrit

Les récents événements liés à la fermeture des offices de poste en ville de Neuchâtel, soit les bureaux de La Cassarde et de Monruz, ont montré que ce dossier n'avait pas été géré d'une manière insatisfaisante aux yeux de bon nombre de citoyens. Mais ce sentiment provient certainement du fait d'une carence au niveau de l'information.

Il faut rappeler que même si la décision en matière de transfert ou de fermeture d'offices de poste appartient de manière définitive à La Poste, l'autorité de la commune concernée est consultée (art. 7 al. 1 OPO) et son avis doit être pris en compte dans la décision finale (art. 7 al. 3 OPO) si aucun accord n'est trouvé.

Dans la présente affaire, c'est finalement la solution proposée par les autorités de la ville et des représentants d'associations de quartier qui a été retenue par La Poste. Dès lors qu'un accord est intervenu entre parties, la saisine de la commission « Offices de poste » n'était plus possible au vu de l'art. 7 al. 2 OPO. Au demeurant, cette commission, qui ne fait que contrôler si le processus s'est déroulé de manière régulière et si les minima légaux ont été respectés, n'émet dans ce cadre restreint qu'une recommandation.

⁴ Ordonnance sur la poste du 26 novembre 2003 RS 783.01

Séance de lundi 27 juin 2005

Ainsi, eu égard au développement de nouvelles technologies en matière de communication et de moyens de paiement et quand bien même La Poste est tenue, de par la loi, d'assurer « *un service universel suffisant par la fourniture de prestations relevant des services postaux et des services de paiement* » et de garantir « *le libre accès aux prestations du service universel* », lequel « *doit être de bonne qualité et être offert dans tout le pays selon les mêmes principes et à des prix équitables* », ainsi que d'exploiter « *un réseau d'offices de poste couvrant l'ensemble du pays* » et d'assurer « *que les prestations du service universel soient disponibles dans toutes les régions pour tous les groupes de la population à une distance raisonnable* » (art. 2 LPO⁵), nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles mesures de réorganisation du réseau postal en ville de Neuchâtel. Il convient dès lors de savoir comment le Conseil communal envisage, à l'avenir, de gérer un tel dossier.

C'est ainsi pour aller dans le sens d'un débat constructif et axé sur le futur que la présente interpellation est déposée.

Réponse écrite

05-301

Motion du groupe popecosol, par Mmes et MM. Nicolas de Pury, Doris Angst, Christian Piguet, Blaise Horisberger, François Konrad, Nicolas Pépin, Eliane Henry-Mezil, Bernard Junod, intitulé « **améliorer l'utilisation et la gestion des piscines du Nid-du-Crô** (Déposée le 17 janvier 2005) :

« Inaugurées en 1990, les piscines du Nid-du-Crô sont certainement l'un des plus beaux complexes de baignade en Suisse. Situées juste au bord du lac, elles permettent de profiter librement de ses eaux fraîches ou de se plonger dans l'eau des bassins chauffés. Les piscines du Nid-du-Crô sont dotées d'un bassin de compétition de 50 mètres, d'un bassin de 25 mètres, d'un plongoir offrant quatre tremplins de 1 à 3 mètres et trois plates-formes de 5, 7,5 et 10 mètres, d'une pataugeoire dotée de nombreux jeux et de deux toboggans ».

Voilà ce que nous apprend le site internet de la Ville quand il nous présente les piscines du Nid-du-Crô. Ce commentaire, élogieux, masque malheureusement une autre réalité ! Si Neuchâtel, après bien des années, a réussi à construire enfin une piscine publique digne de ce nom, nous devons constater que la gestion au quotidien d'un tel complexe pose un certain nombre de problèmes. Nous sommes conscients qu'une saine gestion d'un tel lieu n'est pas aisée, car il est utilisé par des populations de baigneurs fort différentes les unes des autres, en fonction de la saison et de la pratique sportive ou non de la

⁵ Loi fédérale du 30 avril 1997 sur la poste RS 783.0

Séance de lundi 27 juin 2005

natation. Mais nombre d'utilisateurs se plaignent de la manière dont est géré ce complexe.

Il n'est pas acceptable que les piscines extérieures restent fermées plus de neuf mois par année ! Sous nos latitudes, l'été dure près de quatre mois.

Pourquoi ne pas considérer une même durée d'ouverture pour les piscines extérieures ? Et pourquoi fermer l'accès au bassin intérieur quand les conditions météorologiques ne permettent pas d'utiliser en été les bassins extérieurs ?

Avec de mauvaises habitudes et au nom de certaines économies, on contribue à une tendance en défaveur de la pratique de la natation. Sur la saison, les horaires et les périodes d'ouvertures changent ou sont mal communiqués, les preneurs d'abonnements peuvent s'estimer – avec raison – lésés et les utilisateurs occasionnels ne comprennent pas l'accueil qui leur est fait. La notion de client-utilisateur n'est manifestement pas une priorité. De nombreuses personnes nous ont rapporté qu'elles ne se sentent pas encouragées à revenir à la piscine !

Il y a manifestement un problème au sens que l'on veut donner d'un service public. De plus, une notion importante, comme celle de santé publique, n'est pas assez mise en valeur. Les sportifs et les clubs pourraient être mieux associés à la gestion de la piscine. En effet, quand des centaines de membres utilisent ce lieu pour une pratique sportive, les problèmes surviennent inévitablement par rapport aux intérêts de chacun. Une des solutions serait de rendre praticable le bassin extérieur de 50 mètres une plus grande partie de l'année, voire toute l'année – par exemple à l'aide d'une bulle pressurisée ou d'une structure mobile -. Ainsi, toute activité d'entraînement ou de compétition – natation, water-polo, nage synchronisée – ne lèserait plus les nombreux autres utilisateurs moins sportifs.

Nous demandons donc au Conseil communal de :

- procéder à une analyse complète – et pas seulement financière – de la gestion des piscines du Nid-du-Crô ;
- d'émettre des propositions d'améliorations, notamment du point de vue des utilisateurs ;
- d'appliquer des priorités en prenant par exemple les critères – simples mais importants – de service public, de santé publique et de pratique sportive ;

Séance de lundi 27 juin 2005

- d'envisager à court terme la couverture du bassin extérieur de 50 mètres pendant toute ou partie de la période hivernale. Dans ce but, il s'agira de procéder à une étude comparative en termes de coûts d'investissement et de fonctionnement, de bilan énergétique, de potentiel d'utilisation et de partenariat possible avec les clubs sportifs ;
- d'étudier corollairement la mise en place d'un système solaire thermique et/ou géothermique permettant de couvrir au moins en partie les besoins de chauffage de l'eau des piscines. »

Développement

05-601

Interpellation de Mme et MM. Doris Angst, François Konrad, Blaise Horisberger, Bernard Junod, Christian Piguet, Jocelyn Fragnière, relative à une déclaration de Neuchâtel comme « zone hors AGCS » (Déposée le 21 février 2005) :

« L'accord général sur le Commerce des Services (AGCS ou GATS en anglais) en négociation actuellement à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), peut contraindre les pays membres, ainsi que les autorités et administrations régionales et locales de ces pays membres (art. 1, 4a de l'AGCS) à négocier la privatisation de tous les secteurs dits de « service ».

L'article premier, al. 3b et 3c de l'AGCS est très clair sur la définition des services concernés : 3b) les « services » comprennent tous les services de tous les secteurs à l'exception des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental ; 3c) un « service fourni dans l'exercice du pouvoir gouvernemental » s'entend de tout service qui n'est fourni ni sur une base commerciale ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services. Ce qui signifie que, hormis l'armée, la police, la justice et l'émission de monnaie, tous les autres services publics seront concernés car déjà en concurrence avec d'autres fournisseurs. Ne citons que trois exemples : il y a une école publique et une école privée, une santé publique et une santé privée, une eau publique et une eau privée. C'est aux autorités communales qu'incombera principalement l'application concrète de cet accord, puisqu'elles assurent la plupart des services de base (eau, transport, déchets, forêt, énergie, etc.).

Selon l'AGCS, les subventions sont reconnues comme des obstacles éventuels au commerce des services et les Etats ou les collectivités publiques qui prennent un engagement dans un secteur de service

Séance de lundi 27 juin 2005

doivent signaler toute subvention accordée dans ce secteur comme limitation du traitement national.

Il ne s'agit pas uniquement de libéralisation. L'ampleur de ce qui est négocié est bien plus grande. Une entreprise ou un individu pourra par exemple porter plainte contre tout ce qui entrave la liberté de commerce : lois, acquis sociaux, choix de politique énergétique, etc. La marge de manœuvre des collectivités sera ainsi fortement réduite et le principe même de la démocratie parlementaire saccagé.

L'AGCS est la remise en cause de notre souveraineté. Cet accord s'attaque aux racines mêmes de la démocratie. Des lieux de débat comme un conseil général, un parlement seront court-circuités ; le seul marché est sensé régler tous les problèmes.

Pour ces raisons, de nombreuses communes, petites ou grandes, demandent d'être consultées et se sont déclarées « zone hors AGCS ». En Suisse : Genève, Romainmôtier-Envy, Delémont, L'Abergement, Cuarnens, Renens, Saint-Cierges, Morges. Dans le monde : Paris, Lyon, Vienne, Oxford, Vancouver, Toronto, Québec, Melbourne ; plus de 600 communes et régions en France ; plus de 100 en Autriche ; une cinquantaine d'agglomérations aux Etats-Unis.

Nous adressons donc les questions suivantes au Conseil communal. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal est-il prêt à s'engager :

- A rejoindre les communes critiques face aux négociations de l'AGCS et déclarer symboliquement la ville de Neuchâtel « zone hors AGCS » ?
- Pour la diffusion publique du contenu de ces négociations et de leurs conséquences ?
- A dénoncer l'opacité de ces négociations et l'absence de tout contrôle démocratique ?
- Prendre position contre l'obligation qui pourrait leur être imposée par l'AGCS de privatiser des services qu'ils considèrent devoir rester dans le domaine public ?
- A intervenir auprès de la Confédération afin qu'elle :
 - Demande la suspension des négociations en cours relatives à l'AGCS ;
 - Décrète que l'AGCS ne s'applique pas aux services publics ;
 - Ouvre un débat public impliquant la pleine participation des collectivités locales, des organisations syndicales, sociales, associatives, culturelles et la participation des populations afin

Séance de lundi 27 juin 2005

que soit redéfini un nouveau mandat aux négociateurs de ce traité ;

- Prolonge cette consultation aussi longtemps que n'aura pas été établi un bilan objectif des effets et des conséquences de cet Accord sur les collectivités ? »

Réponse écrite du Conseil communal, du 2 mai 2005, dans la mesure où le texte est considéré, selon son auteur, comme développement écrit.

05-501

Postulat du groupe radical, par MM. Blaise Péquignot, Mme Fabienne Spichiger, Daniel Domjan et Jean Dessoulavy, intitulé « pour une politique d'entretien responsable du patrimoine immobilier » (Déposé le 14 mars 2005) :

« Après avoir établi un inventaire précis des bâtiments propriété de la Ville de Neuchâtel sous l'angle de leur entretien (dernière intervention, besoins actuels et futurs, etc.), le Conseil communal est prié d'étudier le coût précis des travaux d'entretien nécessaires pour remettre lesdits bâtiments dans un état conforme à leur destination et approprié à leur usage et de présenter un rapport sur la manière de procéder à cet entretien, autant au niveau du planning financier que d'un calendrier des travaux tenant compte des priorités ainsi dégagées. »

Développement écrit

Le rapport no 05-001 concernant un échange de terrain avec la Commune des Ponts-de-Martel, aux lieux-dits « Les Prises » et « Les Marais », et la vente de l'ancien centre forestier de la Molta, met en évidence que ce bâtiment n'a pas été entretenu comme il aurait dû l'être, et ce par manque de moyens. D'autres rapports récents (Bains des dames, Caves du Palais, Maison du Concert, Musée d'art et d'histoire, etc.) amènent au même constat que bon nombre de bâtiments propriété de la Ville sont laissés à l'abandon. Un tel constat n'est pas acceptable.

Plusieurs crédits demandés contiennent en définitive des sommes servant à couvrir de l'entretien différé, ce qui n'est guère admissible non plus.

Discussion

05-401

Proposition de MM. Blaise Péquignot, Daniel Domjan, André Obrist, Mme Fabienne Spichiger, MM. Jean Dessoulavy, José Caperos et Bernard Comtesse, concernant le parage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives (Déposée le 2 mai 2005) :

Arrêté

Concernant le parage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives
(Du.....)

Séance de lundi 27 juin 2005

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur proposition de plusieurs de ses membres,

Arrête :

Article premier.- En dérogation à l'article premier de l'arrêté temporaire du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel relatif à la réglementation de la circulation sur les routes de la circonscription communale de Neuchâtel, du 21 mai 2003, le parcage des voitures automobiles est libre le samedi sur la place de stationnement des Jeunes-Rives.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Discussion

05-502

Postulat du groupe UDC, par Mmes et MM. Marc-André Bugnon, Steven Bill, Anne-Frédérique Grandchamp, Frédéric Guyot et Maria Angela Guyot, intitulé : "***Ouverture des marchés de l'électricité : pour une équitable et harmonieuse baisse des prix sur le territoire communal, notamment en faveur des PME et des ménages privés***".
(Déposé le 26 mai 2005)

Nous prions le Conseil communal d'étudier toutes les voies et moyens pour abaisser prioritairement le prix du courant électrique, en faveur des PME et des ménages privés, lors de l'entrée en vigueur de l'ouverture des marchés de l'électricité, dans la mesure du possible, notamment en regard des prix négociés auprès du fournisseur et/ou tiers cédant.

Développement écrit :

Le dernier plan stratégique 2005-2009 des Services industriels, traité lors de la séance du Conseil général du lundi 30.05.2005, laissait entrevoir, selon la projection faite par le Conseil communal, que la baisse probable du coût de l'électricité, en cas d'ouverture des marchés de l'énergie, ne serait répercutée que de façon sectorielle voire différenciée dans le temps (*par exemple par ordre d'importance : les gros consommateurs, les industries, les PME, puis les ménages privés*).

Actuellement, les PME et les clients dits privés sont déjà fortement pénalisés par un tarif électrique trop élevé par rapport aux autres gros consommateurs. Selon les dires du Conseil Communal, la ville de Neuchâtel vendrait même une électricité la plus chère d'Europe dans ces deux secteurs d'activités.

Séance de lundi 27 juin 2005

Sachant que le tissu économique de notre ville, de notre canton, mais aussi de notre pays, est essentiellement constitué de PME, l'UDC demande à ce que les premiers bénéficiaires d'une baisse, lié ou non, à l'ouverture des marchés de l'énergie, soient les PME et les ménages. Actuellement, les tarifs appliqués à ces deux catégories laissent un mauvais goût de "déjà vu" dans le domaine de l'imposition indirecte par une taxe inadaptée ou "cachée".

Les PME font la richesse de notre pays sur un plan économique, mais aussi social. Il faut promouvoir cette catégorie professionnelle qui génère des emplois et est le gardien d'un savoir reconnu dans le monde entier. Le fait de laisser un tarif de l'électricité trop haut, fait courir des risques inutiles pour ces entreprises qui doivent faire face à une croissance de toute sorte de taxes et impôts indirects.

Pour ce qui est des ménages privés, il n'est pas inutile de rappeler que ceux-ci sont déjà largement ponctionnés par des impôts, taxes et autres redevances à hauteur de plus de 50 % du revenu mensuel.

Discussion

05-603

Interpellation (dont l'urgence est demandée) des groupes radical, udc, socialiste, popecoso et libéral, par Mme Fabienne Spichiger et consorts, concernant la Barbouille et l'accueil extra-scolaire des 6-10 ans.

« Si la reprise le 1^{er} avril de la crèche de la Barbouille par la Ville afin d'en éviter la fermeture pure et simple a satisfait grand nombre de parents et de membres du personnel, elle a cependant suscité quelques problèmes.

En effet, les parents d'enfants scolarisés avaient choisi cette structure car elle proposait alors une prise en charge des enfants en âge scolaire avant et après l'école et pendant les vacances scolaires.

Cependant, la Ville a décidé de renoncer à ce service au 31 juillet 2005, ce qui pose de grands problèmes aux parents et leur laisse extrêmement peu de temps pour trouver une solution. En effet, tous n'ont pas la possibilité de se tourner vers des grands-parents, ou des mamans de jour, ni d'adapter aussi rapidement leurs horaires de travail. Et dans le contexte économique actuel, il est plus que jamais important que les parents qui travaillent puissent le faire en toute sérénité, sans devoir chaque jour trouver une solution bancale pour faire garder leurs enfants, ce qui risque aussi d'être dommageable pour ces petits.

Et la solution proposée par la Ville, en l'occurrence la structure « le Carambole », ne résout pas totalement le problème puisque celle-ci n'offre pas de garde après l'école, ni pendant les vacances, de plus il manque de place.

Séance de lundi 27 juin 2005

Nous sommes cependant heureux que le Conseil Communal, suite à la conférence de presse des «mères en colère » du vendredi 10 juin propose d'élargir les horaires du Carambole, mais il reste encore deux problèmes majeurs à régler, à savoir

- la prise en charge pendant les vacances scolaires,
- l'augmentation de 15 places

Sachant que le Carambole est déjà plein actuellement et a une liste d'attente, il semble peu judicieux de supprimer une prestation pour laquelle on constate une grande pénurie. L'arrivée au Carambole des enfants accueillis précédemment à la Barbouille va entraîner l'exclusion d'autres enfants. Le résultat pour les collèges de la Promenade et de la Maladière est globalement une perte de 15 équivalents plein-temps pour l'accueil des écoliers alors qu'il manque déjà des places.

Bien que conscients des coûts supplémentaires que cela implique, nous prions le Conseil Communal de nous indiquer quelles solutions il entend trouver rapidement pour les enfants scolarisés et ce jusqu'à la rentrée d'août 2005 pour tous les parents concernés maintenant, puis par la suite pour tous les 6-10 ans qui en auront besoin. Que ce soit à la Barbouille, puisque les locaux et le personnel sont à disposition, ou dans la structure du Carambole. Le Conseil Communal pourrait-il également nous indiquer quel serait le coût d'une telle prestation y compris d'éventuelles subventions.

L'urgence est demandée, vu le contexte. »

Neuchâtel, les 6 et 24 juin 2005

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Antoine Grandjean

Le chancelier,

Rémy Voirol

Séance de lundi 27 juin 2005

1
05-108

**Nomination du Bureau du
Conseil général
pour l'année 2005-2006**

Le président, **M. Christian Boss**, précise que les candidatures sont au nombre de sept, une pour chacun des postes du Bureau, de sorte que l'élection se fait tacitement.

Dès lors, il déclare élu tacitement, en application de l'article 57, alinéa 3 du Règlement général, le Bureau dans la composition suivante :

Président	: M. Jean-Charles Authier , lib.
1 ^{er} vice-président	: M. Nicolas de Pury , popecosol.
2 ^{me} vice-président	: M. Philippe Loup , soc.
Secrétaire	: M. Frédéric Guyot , udc.
Secrétaire suppléant	: M. Blaise Péquignot , rad.
Questeurs	: Mme Nathalie Steullet Wintgens , soc M. Raymond Maridor , soc.

Le président sortant, **M. Christian Boss**, déclare :

- Passés les habituels propos d'ouverture de nos séances et dès lors que notre nouveau Bureau vient d'être nommé, permettez-moi d'en venir à mon ultime intervention du haut du perchoir que j'ai eu le grand plaisir et l'honneur d'occuper pendant un an. Ce ne sont pas moins de trois regards sur lesquels je me pencherai ce soir, avant de céder ma place à mon successeur.

Le premier est celui d'un survol des principaux événements qui, dans une perspective présidentielle, ont marqué les 12 derniers mois.

Séance de lundi 27 juin 2005

Souvenez-vous, tout a commencé avec le difficile dossier de la Poste. Dans le sillage du dépôt de pétitions émanant de plusieurs comités citoyens, personne ne doutait, en juin 2004, que la fermeture planifiée de plusieurs offices postaux en ville allait faire tant de vagues politiques et médiatiques. En effet, il s'en est fallu, non seulement d'une plainte pénale envers le Conseil communal, plainte ayant heureusement échoué faute d'éléments fondés, mais encore d'une foule de démarches de négociations entre les autorités communales, les comités citoyens, les instances dirigeantes de la Poste, le conseiller fédéral en charge du DETEC et la commission fédérale "Office de poste", cela sans compter une question écrite, une résolution, une interpellation et une motion émanant de notre Parlement.

Comme vous le savez, tous les efforts en vue d'empêcher la fermeture en ville de certains offices postaux sont restés sans succès. Toutefois, grâce au dialogue qui s'est instauré entre les différentes parties concernées, la Poste a, là où elle a opéré à des fermetures, mis en œuvre diverses mesures d'accompagnement, répondant ainsi à une partie des demandes de la population concernée. Dans l'intervalle, le calme est pratiquement revenu, ce qui ne nous dispense pas de devoir gérer le présent et l'avenir, notamment pour ce qui est de la destinée de l'office de poste de Serrières.

Puis, notre Conseil, dans une très large majorité, a accepté de créer les conditions préalables au développement de la société Philip Morris en lui cédant le terrain de football de Serrières, avec, dans la foulée, le vote d'un crédit pour la réalisation d'un terrain de remplacement à Pierre-à-Bot, cela bien que les modifications associées à notre plan d'aménagement donnèrent lieu à un débat animé avant de réunir une majorité en sa faveur. Partante, notre Ville a su saisir une chance, comme avec le projet du complexe de la Maladière, celle d'accepter de se développer sans pour autant céder à n'importe quel sacrifice. Ensuite, dans le contexte de la mise en œuvre du deuxième volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, nous avons longuement débattu du budget 2005, ainsi que d'une augmentation associée du coefficient d'imposition des personnes physiques. A cette occasion, il est clairement ressorti que l'une des priorités de nos autorités était de retrouver rapidement un équilibre des finances de la Ville de Neuchâtel. Pour cela, il fallait non seulement poursuivre et intensifier les efforts d'économies entamés dès l'été 2003, mais aussi, conformément aux engagements du Conseil communal pris lors du budget 2004, poursuivre la discussion sans tabou sur les mesures d'économies conjoncturelles et structurelles à mettre en œuvre.

Séance de lundi 27 juin 2005

Ainsi, dans la perspective du budget 2006, l'heure est venue d'entamer de véritables réformes de nos structures.

Passées les fêtes de fin d'année, nous nous sommes penchés sur les soins intensifs des affaires culturelles avec la rénovation de la Maison du Concert ainsi que de la toiture du Musée d'art et d'histoire. Soirée de débats fort controversés qui ont finalement donné raison aux propositions faites par le Conseil communal. Après une séance pratiquement entièrement dédiée aux affaires culturelles est venue celle des causes environnementales et du développement durable avec deux dossiers relatifs à la création, aux Ponts-de-Martel, d'une centrale de chauffage au bois. Une nouvelle fois, la soirée fut empreinte de débats fort controversés qui, en fin de compte, ont donné raison aux propositions du Conseil communal.

Au lendemain des élections cantonales 2005, mobilisés par la nécessité d'assainir les finances de notre ville, nous avons, dans le prolongement du deuxième volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, exprimé notre franc désaccord avec les modalités actuelles de péréquation financière intercommunale en déposant une initiative communale, c'est une première, demandant au Grand Conseil de réviser la loi sur la péréquation financière intercommunale, du fait des conséquences de ce désenchevêtrement. Dans la foulée, nous nous sommes penchés sur les comptes 2004, lesquels ont présenté un douloureux déficit de plus de 10 millions de francs, déficit inquiétant à plus d'un titre puisque notre fortune nette n'atteint plus que 7,2 millions de francs, de quoi être plutôt inquiets quant à la santé de nos finances et quant à notre train de vie. De même, jamais encore depuis le changement de majorité de la droite à la gauche, un tel déficit n'a été enregistré. Enfin, nous avons également longuement débattu du plan stratégique 2005-2009 de nos Services industriels, dont l'avenir dépendra, en bonne partie, de la modification attendue des règles régissant les marchés de l'électricité et du gaz. Finalement, nous avons rendu un ultime hommage à M. Didier Burkhalter, doyen du Conseil communal, qui a choisi de se consacrer à d'autres missions, cela après 14 années d'activité en qualité de conseiller communal. Dans l'intervalle, M. Pascal Sandoz a rejoint les rangs du Conseil communal, nouveau mode d'élection du Conseil communal oblige. Aussi, je me permets, au nom de notre Assemblée, de souhaiter à M. Sandoz, qui siège pour la première fois ce soir en ces lieux en qualité de nouveau conseiller communal, une chaleureuse bienvenue au sein de notre Parlement ainsi que mes meilleurs vœux de succès dans l'exercice de sa nouvelle fonction de conseiller communal.

Séance de lundi 27 juin 2005

Quel bilan tirer de ces 12 derniers mois? Pour ma part, je dresse le constat suivant : pratiquement tous les objets votés au sein de notre Conseil ont été débattus dans la sérénité, quand bien même certains débats furent quelque peu controversés et longs de surcroît. A cela vient s'ajouter le fait que nous avons entamé la première année de législature en cours, cela avec l'arrivée de deux nouveaux conseillers communal qui ont pris le temps, à la fois d'assimiler leurs dossiers et de retirer certains rapports concoctés par les prédécesseurs. Je pense, par exemple, au rapport relatif au forum citoyen qui était destiné à réfléchir sur le futur des Jeunes-Rives. De même le Conseil communal a sollicité moins de crédit d'investissement que lors de la dernière législature. J'en attribue la principale raison au fait que l'état désastreux de nos finances nous conduit fatalement à être plus prudents dans nos ardeurs. Ce bilan fort sommaire m'amène à mon deuxième regard, celui que je porte sur la longueur plus ou moins interminable de nos ordres du jour.

Rassurez-vous, je ne ferai point de fastidieuse statistique sur le retard rattrapé ou repris sur l'année écoulée et encore moins le procès des uns et des autres pour leurs responsabilités dans la lenteur de traitement de tous les objets dont nous avons à débattre. Au contraire, bien que le déroulement de nos séances soit sans aucun doute perfectible, tant du point de vue de la discipline de chaque élu, que sur le plan réglementaire, je constate que la législature 2004-2008 a débuté de manière plutôt positive. J'en veux pour démonstration le fait que sur les 12 derniers mois, guère plus de 8 interpellations, motions et postulats ont été déposés, cela sans compter les quelques objets traités une fois ou l'autre en urgence, ce alors que ce soir notre ordre du jour ne compte pas moins de 18 objets émanant du Conseil général. Les prochaines élections communales étant encore relativement éloignées dans le temps, il est, en apparence, point encore besoin de se manifester outre mesure pour marquer le terrain en vue de sensibiliser l'électorat. Au-delà de ces deux aspects, je constate avec satisfaction que la grande majorité de nos débats repose sur un état d'esprit positif et convergent dans le sens d'un engagement au service de l'intérêt général. J'en conclus que notre Parlement est soucieux d'un minimum d'efficacité et qu'il est conscient que sa volonté d'avancer est directement liée au nombre et à la durée de ses propres interventions. Preuve en est, à défaut de recourir un peu trop systématiquement à l'urgence, le Conseil général siègera le 24 octobre en séance de relevée pour avancer un peu dans le traitement de ses propres objets. Aussi, j'ose espérer que la deuxième année de la législature 2004-2008 sera tout aussi empreinte

Séance de lundi 27 juin 2005

de sérénité et de sagesse, comme le fut la première. D'avance merci à vous de vous engager dans cette voie.

Je ne saurais conclure sans en venir au troisième regard que je tenais à vous exposer ce soir, celui des perspectives d'avenir et des enjeux majeurs pour notre ville. Dans un premier temps, permettez-moi de revenir sur un certain nombre d'objets que notre Parlement a votés et pour lesquels le principe "terminer ce qui est commencé" s'applique entièrement. Ainsi, dans le prolongement de la sortie du Conseil général de vendredi, il me plaît de revenir sur la réalisation du complexe de la Maladière. Comme vous, j'ai été impressionné de la rapidité avec laquelle cet énorme chantier progresse de jour en jour. Difficile de faire mieux et d'aller plus vite. Toutefois, n'oublions pas que la construction du complexe de la Maladière présuppose également la mise en œuvre des mesures d'accompagnement définies dans le plan spécial et le rapport d'impact sur l'environnement de cet objet majeur. Dans ce contexte, nous aurons sans doute encore à voter l'un ou l'autre crédit d'investissement.

Non loin de la Maladière, il y a le site des Jeunes-Rives, dont la remise en état tarde à venir. Le peuple a très clairement marqué son opposition à dépenser des millions pour réaménager les Jeunes-Rives en mémoire de la défunte Expo.02, tout comme le Conseil communal a, pour l'instant, renoncé à proposer la création d'un forum citoyen destiné à méditer sur toutes les belles choses que l'on pourrait imaginer créer sur les Jeunes-Rives. Le message du peuple est on ne peut plus claire. Il nous appartient de respecter les engagements pris à l'époque, soit rendre les Jeunes-Rives dans un état digne de l'époque d'avant Expo.02. Ce sujet plutôt sensible est l'occasion pour moi de vous rappeler que la crédibilité de nos autorités passe aussi par le respect des choix opérés par le souverain. Dès lors, je vous invite à trouver tantôt un point final à ce sujet douloureux en tenant compte du fait que l'état de santé de nos finances ne nous permet pas d'envisager de quelconques projets pharaoniques et qu'au besoin le peuple a toujours le dernier mot.

Prenons un peu d'altitude pour nous rendre à Pierre-à-Bot. Là, les travaux de construction du nouveau terrain de football ont manifestement débutés, ce dont je me réjouis. De même, les modifications apportés aux règles d'urbanisation de ce quartier, ainsi que la vente à Pierre-à-Bot sud de terrains industriels à un investisseur privé devraient nous laisser quelques heureuses perspectives de développement, tant en termes de logements que de places de travail. Plongeons ensuite en direction du Bain des dames. La lenteur de ce chantier est-elle à la mesure de son

Séance de lundi 27 juin 2005

coût? Si tel ne devait pas être le cas, la Direction de l'urbanisme ferait bien de s'inspirer du chantier de la Maladière, chantier qui, s'il devait évoluer au rythme de celui du Bain des dames, mettrait au moins 10 ans pour être terminé. Au-delà de cet aspect, il reste au moins deux questions fondamentales pour lesquelles le Conseil communal est invité à nous fournir, à l'occasion, de plus amples éclaircissements.

Ainsi, si l'on en croit le rapport lié à la demande de crédit relative à la rénovation du Bain des dames, la porte d'entrée ouest de la ville serait située au droit du Bain des dames. Or, pas plus tard que lors de notre sortie du Conseil général de vendredi, nous avons appris que la porte d'entrée ouest de la ville serait située à la hauteur du futur centre mondial de recherche et développement de Philip Morris. Ces deux objets étant certes situés dans la partie ouest de la ville, il n'en demeure pas moins qu'il conviendra de trouver une définition suffisamment claire afin que personne ne perde le nord en arrivant à Neuchâtel par l'ouest.

Par ailleurs, si la rénovation du Bain des dames a déjà fait couler beaucoup d'encre, il n'en demeure pas moins que la question des accès à ce monument historique n'a pas été clairement résolue dans le cadre du débat qui a précédé le vote du crédit de rénovation. Aussi, dans le contexte du dépôt de deux oppositions dans le cadre de la demande du permis de construire, oppositions portant sur les conditions d'accès au Bain des dames, il serait de bon ton que le Conseil général soit prochainement informé comment et à quel prix le Conseil communal entend garantir des conditions d'accès suffisantes au Bain des dames.

Après ce rapide survol des objets pour lesquels j'ai postulé le principe de terminer ce qui est commencé, j'en viens à ce qu'il est nécessaire de poursuivre, parce que clairement amorcé, cela sous la forme de quelques morceaux choisis. Vaste chantier aussi, celui de l'assainissement des finances de notre ville, chantier tellement vaste qu'il pourrait, comme pour les transversales alpines, aboutir uniquement au travers de substantielles rallonges sous forme d'augmentations d'impôts. Qu'à cela ne tienne, il faudra convaincre, non seulement une majorité de parlementaires, mais très vraisemblablement aussi une majorité de contribuables. L'aboutissement des récents référendum contre une augmentation d'impôts dans les communes d'Auvernier, de Boudevilliers et du Landeron, a clairement montré que la population ne veut pas d'augmentation de ses impôts. Ultime indicateur à cette tendance sera cet automne le verdict des électrices et électeurs de la ville de La Chaux-de-Fonds qui auront à se prononcer pour ou contre une augmentation de leurs impôts. Avant d'en arriver là, nous devons sans aucun doute, je le

Séance de lundi 27 juin 2005

répète, poursuivre la discussion sans tabou sur les mesures d'économies conjoncturelles et structurelles à mettre en œuvre. Surtout, nous ne pourrions pas simplement nous contenter de discuter car il faudra bien une fois passer des paroles aux actes, du moins en ce qui concerne les économies pouvant résulter d'une réforme de nos structures, respectivement d'une adaptation des effectifs de notre administration en fonction de priorités clairement établies.

Dans ce contexte, si ma mémoire est bonne, le Conseil communal devrait tantôt nous soumettre son programme de législature. Ainsi, compte tenu de nos graves difficultés financières et de l'ampleur des ambitions défendues par les uns et les autres, il faudra véritablement faire preuve de courage politique pour décliner ce que seront les priorités de nos autorités pour les prochaines quatre années, cela dans un contexte où nous devons vraisemblablement concentrer une bonne partie de nos efforts dans l'entretien lourd de notre patrimoine construit, en sous-sol et en surface. Les enjeux étant tels, je vous invite à vous souvenir que nous sommes tous engagés au service de l'intérêt général et que nous serons dès lors obligés de faire des choix en fixant des priorités claires par rapport à tout ce qu'il conviendrait d'entreprendre afin que tout le monde soit satisfait.

J'en viens à la réhabilitation du site des Cadolles. Voici près d'un an que le Conseil communal nous a soumis un rapport d'information sur le sujet et depuis lors, deux certitudes, celle d'avoir inauguré le NHP il y a près de deux mois et celle de savoir que cet automne toute activité médicale aura cessé aux Cadolles. Objet de toutes les convoitises, le site des Cadolles mérite mieux que de laisser un hôpital à l'abandon, faut peut-être de ne pas avoir réussi à trouver un consensus viable parmi le large éventail de tout ce qu'il faudrait entreprendre pour que ce site puisse trouver une nouvelle destinée. Ainsi, j'ose espérer que le Conseil communal saura faire la part des choses afin que nous puissions, dans un proche avenir, être en mesure de louer un nouvel appartement aux Cadolles. Après un premier essai qui fut celui des trois tours Luscher, tours qui en sont restées au stade de tigres de papier, j'en viens au projet de Tivoli-center à Serrières. Comme lors du projet de l'époque, les habitants du quartier se soucient de vive voix et de manière organisée sous forme d'association de quartier d'un développement harmonieux de leur quartier, notamment du point de vue des nuisances, du trafic et du bureau postal de Serrières. Aussi, je gage que nos autorités mettront tout en œuvre pour que le projet Tivoli-center se réalise dans les meilleures conditions. Plus à l'est de la ville, pas moins de deux projets importants de construction d'immeubles d'habitation dans le quartier de

Séance de lundi 27 juin 2005

Monruz sont, semble-t-il, en cours de maturation. Pourvu qu'ils ne deviennent pas les otages des longues procédures d'aménagement du territoire, tels que plans directeurs sectoriels, plans de quartier ou plans spéciaux. Comme pour le complexe en devenir de la Maladière ou pour les futurs terrains de sport de Pierre-à-Bot, pourvu que ces projets trouvent rapidement une finalité en trois dimensions afin de donner une réponse tangible à la politique du logement que la Ville de Neuchâtel se plaît à défendre.

La liste que je viens d'amorcer pourrait sans autres s'allonger d'une quantité d'autres projets, quantité qui nous ferait probablement oublier qu'il est parfois nécessaire de se limiter à l'essentiel. C'est vraisemblablement ce dont Neuchâtel, ville de moins de 33'000 habitants, il faut le rappeler, ferait bien de se souvenir de temps à autres. Comme vous l'aurez compris, notre mandat d'élu ne saurait se limiter à chanter les louanges d'un monde meilleur et différent de celui que nous connaissons. En effet, au-delà de chercher à vouloir progresser sur tous les fronts, nous avons, avant tout, pour mission de trouver des solutions concrètes aux problèmes que nous sommes réellement en mesure de maîtriser. Aussi, je vous invite à méditer un peu, durant la pause estivale, sur ce sujet et surtout à réfléchir quant à la manière de résoudre la masse visible des choses à faire, cela en se souvenant qu'il est souvent une différence notable entre les paroles et les actes et que, en fin de compte, la mémoire collective ne se souvient que du résultat de nos actions.

Je terminerai mon exposé en adressant mes vifs remerciements à vous tous les membres du Conseil général et du Conseil communal pour votre fructueuse collaboration durant l'année écoulée. Par la même occasion, j'adresse à la présidence du Conseil communal ainsi qu'à la Chancellerie, mes sincères remerciements pour leur précieux appui tout au long des douze mois écoulés. Enfin, merci à toutes celles et ceux qui m'ont apporté leur soutien dans le cadre de l'exercice de ma fonction de premier citoyen de Neuchâtel. Dès lors que mon mandat est désormais terminé, je me réjouis de pouvoir bientôt reprendre une part active aux débats de notre Conseil. De même, je remercie mon successeur, M. Jean-Charles Authier, de bien vouloir prendre place au perchoir. Aussi, je tiens, au nom de toute l'assemblée, à adresser à M. Authier, mes meilleurs vœux de succès et de bonheur dans l'exercice de sa nouvelle fonction.

M. Christian Boss invite alors le président de l'assemblée, **M. Jean-Charles Authier**, à prendre place sur le siège qui lui revient et, sous les

Séance de lundi 27 juin 2005

applaudissements, il lui remet un livre dédicacé en souvenir de cette nomination.

M. Jean-Charles Authier, Président du Conseil général, déclare :

- Nous voici arrivés à l'un des ces moments rituels qui marquent ici et là notre législature : l'annuelle nomination du Bureau, suivie de celle de la Commission financière. Comme tout rite, celui-ci obéit à un cérémonial bien rôdé qui voit le président sortant soumettre au Conseil la composition du nouveau Bureau, dont chaque fonction est attribuée selon la règle du tournus, et le Conseil, en général magnanime, se contente de ne pas s'opposer à la liste proposée. C'est ensuite l'occasion, pour le président sortant, de faire le bilan de l'année écoulée, et de se laisser tomber du perchoir comme un fruit mûri par l'expérience qu'il vient de retracer. Vient alors, encore vert et pas vraiment aguerri aux subtilités du règlement communal, le nouveau président, qui exprime ses désirs et ses espoirs pour l'année à venir.

Mais, avant tout et sans faillir à la tradition, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous me témoignez en me laissant ainsi diriger vos débats pendant 12 mois. Je tiens aussi à remercier le président sortant, M. Christian Boss, qui, à défaut d'avoir pu diminuer sensiblement l'épaisseur de notre ordre du jour, peut se targuer de l'avoir gardé dans des proportions constantes, tout en faisant preuve d'une énergie et d'un dynamisme qui ne se sont jamais démentis dans la direction de nos débats. Ainsi, je lui remets, en notre nom à tous, ce présent en l'honneur de l'assiduité dont il a fait preuve, aussi bien dans cet hémicycle que dans les tâches de représentation qu'il a assurées pour les Autorités de cette ville.

Par ailleurs, si le président entrant se voit souvent gratifié d'une cravate en vue d'assumer ce travail de représentation, j'estime que M. Boss mérite lui d'être encouragé à lever le pied, à baisser le rythme, à pleinement se relâcher. C'est ainsi que je lui remets ce présent (NDLR : une paire de tongues) qui l'incitera, je l'espère, à garder les doigts de pied en éventail au moment de rentrer dans les rangs radicaux. Notez que j'ai obtenu dans cette démarche le plein soutien de M. Perdrizat qui s'engage à faire modifier en circonstance le règlement sur la tenue vestimentaire des anciens présidents du Conseil général.

Maintenant, plutôt que de passer aux dossiers qui me tiennent à cœur, ou aux points principaux que je voudrais voir engager cette année, je préfère évoquer la forme de nos débats, et la façon d'exercer notre

Séance de lundi 27 juin 2005

pouvoir législatif. Cela fait maintenant cinq ans que je siége dans cette assemblée et si j'ai pu y constater quelques débats plus animés que d'autres, je dois relever que je ne me souviens pas que les arguments de l'adversaire y étaient discrédités ou déconsidérés, du moins pas en public. Nous nous trouvons depuis plusieurs années maintenant dans une situation où la majorité est solidement installée à gauche, un seul parti n'est, à lui seul, qu'à 4 voix de la majorité absolue, avec une évolution plus récente qui voit les partis de droite plus fragmentés qu'auparavant, et plus en peine à parler d'une seule voix.

Cette situation déséquilibrée porte en elle deux menaces. Du côté de la majorité d'abord, il est facile de céder au pouvoir sans concession et de négliger l'assentiment des minorités, jugé inutile à l'aboutissement des dossiers. Du côté de la droite ensuite, on doit se garder d'entrer dans une attitude de discrédit et d'opposition systématique, en pariant sur le pire et spéculant sur l'échec des dossiers et se repliant ainsi sur une politique de slogans.

Je suis convaincu que la force de notre système politique réside dans le dialogue et la concertation qu'il encourage, plus que dans la réalisation à tout prix des idées brillantes de certains. D'ailleurs, si je devais faire un très sommaire bilan des dossiers qui ont peiné, voire échoué ces dernières années devant notre Conseil, il ne s'agit pas tant de ceux qui étaient le fait d'une minorité en l'occurrence minorisée, mais bien plutôt de certains qui émanaient d'une majorité qui avait, premièrement, négligé de prendre en compte les arguments de la minorité, et de plus, mal estimé sa capacité à réagir. Quant à un des dossiers qui a passé malgré les cris de récrimination de la droite, et même d'une partie de la gauche, je pense à l'élection du Conseil communal par le peuple, je crois que nous serons d'accord pour admettre que la grenade n'est pas sortie du camp qui l'avait dégoupillée. Donc, pour revenir à mon sujet, je pourrais bien sûr vous encourager à, je cite dans le désordre, raccourcir la longueur de vos interventions, régler au plus vite le dossier des Jeunes-Rives et celui des Cadolles, prendre le plus grand soin de l'équilibre des finances de notre ville. Mais je suis bien sûr que ces points seront soutenus et âprement défendus par l'un ou l'autre des groupes du Conseil, si ce n'est leur ensemble. Non, ce à quoi je vous appelle, c'est de résister à la facilité. Facilité du pouvoir sans consultation pour les uns, facilité d'une opposition qui ne requiert pas d'assumer les décisions pour les autres.

Mais il est vrai que dans cette demande, je suis bien aidé par nos institutions qui ont prévu des règles telles que, pour l'Exécutif, la

Séance de lundi 27 juin 2005

collégialité ou, à notre échelle, celle du tournus entre partis des différentes fonctions honorifiques. C'est dans cette perspective que le rituel de la séance de ce soir, malgré tout ce qu'il a de convenu et de peu spectaculaire dans sa forme, me réjouit. Il met en relief tout ce qu'il y a de sage dans le fait qu'un parti minoritaire puisse, de façon indiscutée, accéder à la présidence de notre assemblée, même s'il s'agit là, avant tout, d'un rôle symbolique. Cette institution d'ouverture méritera bien d'être scellée par un verre à la fin de cette séance, mais, avant cela, je vous propose de passer à la suite de notre ordre du jour.

2
05-109

Nomination de la Commission financière pour l'année administrative 2005-2006

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, déclare :

- Je vous lis la liste des personnes proposées par les groupes :

Groupe	Nombre de membres	Nom, Prénom
Socialiste	6	M. Olivier Arni
		Mme Patricia de Pury
		M. Thomas Facchinetti
		M. Philippe Loup
		M. Raymond Maridor M. Didier Rochat
Popecosol	3	M. Jocelyn Fragnière
		Mme Eliane Henry Mezil
		M. Christian Piguët
Radical	2	Mme Fabienne Spichiger
		M. Blaise Péquignot
Libéral	2	M. Jean-Charles Authier
		M. José Caperos
Udc	2	M. Steven Bill M. Frédéric Guyot

Séance de lundi 27 juin 2005

Il rappelle :

- Le Bureau de la Commission sera composé :

- pour la présidence, socialiste, de M. Philippe Loup,
- pour la vice-présidence, popecosol, de M. Jocelyn Fragnière,
- le rapporteur, libéral, sera M. José Caperos,
- le premier assesseur, udc, sera M. Steven Bill,
- le deuxième assesseur, radical, sera Mme Fabienne Spichiger.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre proposition, le président, **M. Jean-Charles Authier**, conformément aux dispositions réglementaires, déclare les quinze membres de la Commission financière tacitement élus pour l'année 2005-2006.

Il passe alors au point suivant de l'ordre du jour.

Séance de lundi 27 juin 2005

3
05-011

**Rapport du Conseil communal au Conseil
général concernant la modification du
Règlement de la Caisse de pensions du
personnel communal**

(Du 15 juin 2005)

Le texte de ce rapport figure sous la rubrique "rapports et autres objets"
ci-contre.

Séance de lundi 27 juin 2005

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, déclare :

- Nous avons reçu une correction du Conseil communal à ce rapport. Elle concerne l'article 76. A l'alinéa 1, la proposition reste inchangée, l'alinéa 2 reste inchangé, l'alinéa 3 inchangé lui aussi. La modification consiste en l'ajout d'un alinéa 4 qui a le contenu suivant : "**Les modifications du présent règlement, adopté le 25 avril 2005, entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2005**".

M. José Caperos, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Les groupes libéral et radical plébiscitent l'arrêté sanctionnant la modification du règlement de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel. Certains économistes estiment que la recapitalisation intégrale des caisses de pensions publiques ne se justifie pas. Exiger des institutions de prévoyance publiques, qui jouissent d'une certaine pérennité et d'un degré de couverture à 100 % est même, pour quelques experts, un gaspillage de l'argent des contribuables. Les groupes radical et libéral se réjouissent en particulier de la disposition de l'article 72, alinéa 2. Il stipule un degré de couverture de 70 %. En attendant l'étude actuariaire, nos groupes rappellent que le taux de couverture de 70 % doit être atteint, si possible, dans les prochaines années. En effet, le nombre de membres de la caisse est relativement faible par rapport à celle de la Ville de Lausanne ou de la Confédération. Ces dernières peuvent se permettre de garder un taux relativement bas durant une période plus longue. Le partage des risques est plus aisé quand le nombre d'assurés est élevé. Pour terminer, les radicaux et les libéraux félicitent le Conseil communal pour la clarté des documents présentés, le rapport et l'annexe.

M. François Konrad, porte-parole du groupe popvertsol, déclare :

- Le groupe popvertssol votera l'arrêté qui nous est soumis ce soir, sanctionnant la modification du règlement de la Caisse de pensions du personnel de la Ville, adopté par le comité de la caisse et approuvé par le Conseil communal. La partie principale de la révision de la LPP étant entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005, il nous paraît bien sûr important de mettre à jour la situation en acceptant l'adaptation du nouveau règlement. De même, pour les adaptations telles que celles concernant la loi cantonale sur le partenariat enregistré et la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe. Toutefois, l'alinéa 2 de l'article 37 présente, à nos yeux, un aspect problématique. En effet, le fait qu'il soit possible de faire opposition à une décision de l'AI dans

Séance de lundi 27 juin 2005

les trente jours suivant sa notification pourrait amener une caisse en situation difficile à faire obstacle à des décisions favorables de l'AI. Même si cette nouvelle possibilité découle d'une modification d'une loi fédérale intervenue en 2000, nous espérons vivement que son usage ne sera fait que dans des cas tout à fait exceptionnels.

M. Philippe Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- La grande discussion sur la Caisse de pensions de la Ville aura lieu dans les mois à venir à propos du résultat du postulat qui a été voté par tous les groupes sur une étude approfondie de cette caisse. Je crois que nous avons là affaire à des modifications qui sont imposées par les degrés supérieurs et qu'il convient d'en tenir compte. Il est quand même agréable, pas seulement dans le règlement, mais surtout dans le rapport qui l'accompagne, de voir à quel point les prestations qui sont offertes aux employés de la Ville sont intéressantes pour une caisse de pensions, qu'effectivement on peut, si on le sort de tout encadrement, s'inquiéter quelque peu de l'alinéa 2 de l'article 37, mais c'est clair que si nous le mettons dans l'ensemble de cette caisse, du règlement qui la constitue, je crois que cette inquiétude s'atténue, en tous cas pour le groupe socialiste. Par voie de conséquence, nous adopterons ce rapport et les modifications qu'il porte.

Mme Maria Angela Guyot, porte-parole du groupe udc, déclare :

- L'udc prend acte de ce rapport. Elle demeure cependant inquiète quant aux mesures que le Conseil communal entend mettre en œuvre pour assainir les finances de la caisse, de manière à pouvoir atteindre le taux de couverture réglementaire de 70 %. Nous prendrons position sur ces mesures lorsque le Conseil communal présentera au Conseil général les travaux du comité de la Caisse de pensions.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Les intentions de la modification de la LPP sont reliées à des intentions de transparence. Il y a eu beaucoup de polémiques, ces dernières années, au sujet de la prévoyance professionnelle et le souci de mieux informer pour les institutions de prévoyance et les compagnies d'assurances, afin que les assurés comprennent bien la situation de leur caisse et leur situation personnelle dans l'institution de prévoyance puisque le régime de la prévoyance est obligatoire. Cela a été une longue gestation sur le plan parlementaire. Par contre, la mise en vigueur de la partie principale de la révision de la LPP a été rapide et je

Séance de lundi 27 juin 2005

crois que le Conseil fédéral a peut-être sous-estimé le travail qu'imposait cette révision pour les institutions de prévoyance car certains choix devaient être faits. Une réforme d'un règlement de caisse de pensions, particulièrement pour des collectivités publiques, nécessite un certain temps puisque avec un comité qui travaille au règlement, le Conseil communal et le Conseil général, le processus est tout de même assez long. Nous avons un certain retard dans la modification du règlement, mais je crois que la majorité des caisses se trouve dans cette situation, vu la complexité des dossiers.

Le Conseil général a souvent l'occasion de se préoccuper des questions de prévoyance puisque c'est la 8^{me} fois, depuis 1990, qu'un rapport est adressé à ce sujet au Conseil général, sans compter les mesures provisoires en matière de retraite anticipée qui avaient été adoptées à une certaine époque. Le sujet revient donc très régulièrement et permet aussi de former le Conseil général à ces questions complexes de prévoyance. Effectivement ce rapport ne traite pas des mesures d'assainissement. Vous aurez un rapport à ce sujet prochainement. Nous n'ouvrons donc pas le débat aujourd'hui. Nous connaissons le souci du Conseil général, partagé par le Conseil communal, concernant ces questions et nous en débattons à une autre occasion. Concernant le souci du groupe popvertssol, effectivement la loi nous permet maintenant d'inscrire dans le règlement la possibilité de recourir en matière de décision AI. Nous n'avons pas eu le sentiment, ces dernières années, que ce droit nous manquait. Je ne crois pas que nous avons eu, à certaines occasions, l'intention de recourir, mais enfin, qui sait, peut-être qu'un jour nous aurons à recourir contre une décision et si ce droit n'est pas inscrit dans le règlement, nous devrions alors saisir le Conseil général pour cette question uniquement et il nous paraît que c'est inopportun. Cette possibilité est donc offerte aux institutions de prévoyance et nous pensons qu'il s'agit de l'inscrire, mais nous n'avons pas de décision d'invalidité en vue contre laquelle nous souhaitons aujourd'hui recourir.

Pour le reste, il y a effectivement eu une petite coquille dans la mise en œuvre de l'entrée en vigueur de ce règlement puisque ce n'est pas l'ensemble du règlement qui abroge le précédent, mais ces dispositions modifient le règlement en vigueur, qui reste le règlement du 15 avril 2002. Ce sont juste les modifications qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2005, raison pour laquelle nous avons posé sur vos tables cette correction formelle. Le Conseil général ne se prononce pas sur le règlement lui-même, mais sur l'arrêté qui figure dans le rapport que vous avez reçu. Cette correction de forme sera donc faite en même temps. Il

Séance de lundi 27 juin 2005

ne s'agit pas, en fait, d'une proposition puisque le Conseil général n'a pas à se prononcer sur les articles du règlement lui-même, mais c'est une correction dont vous deviez avoir connaissance.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet l'arrêté au vote du Conseil général qui **l'accepte par 33 voix sans opposition.**

Séance de lundi 27 juin 2005

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est sanctionné par 33 voix contre 0

**Arrêté
sanctionnant la modification
du Règlement de la Caisse de pensions
du personnel de la Ville de Neuchâtel du 15 avril 2002**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Vu l'article 5 de l'arrêté concernant la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel, du 6 février 1989,

Vu le rapport du Conseil communal du 15 juin 2005,

a r r ê t e :

Article premier.- La modification du règlement de la Caisse de pensions du personnel communal, adoptée par son Comité le 25 avril 2005 et approuvée par le Conseil communal le 15 juin 2005, est sanctionnée.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent

Neuchâtel, le 27 juin 2005

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Jean-Charles Authier

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

Interpellation, dont l'urgence est demandée, des groupes radical, popvertssol, libéral, udc, socialiste, par Mme Fabienne Spichiger, MM. François Konrad, Jocelyn Fragnière, Pierre Aubert, Steven Bill et Philippe Loup, concernant la Barbouille et l'accueil extra-scolaire des 6-10 ans.

Voici le texte de cette interpellation dont l'urgence a été acceptée : « Si la reprise le 1^{er} avril de la crèche de la Barbouille par la Ville afin d'en éviter la fermeture pure et simple a satisfait grand nombre de parents et de membres du personnel, elle a cependant suscité quelques problèmes.

En effet, les parents d'enfants scolarisés avaient choisi cette structure car elle proposait alors une prise en charge des enfants en âge scolaire avant et après l'école et pendant les vacances scolaires.

Cependant, la Ville a décidé de renoncer à ce service au 31 juillet 2005, ce qui pose de grands problèmes aux parents et leur laisse extrêmement peu de temps pour trouver une solution. En effet, tous n'ont pas la possibilité de se tourner vers des grands-parents, ou des mamans de jour, ni d'adapter aussi rapidement leurs horaires de travail. Et dans le contexte économique actuel, il est plus que jamais important que les parents qui travaillent puissent le faire en toute sérénité, sans devoir

Séance de lundi 27 juin 2005

chaque jour trouver une solution bancale pour faire garder leurs enfants, ce qui risque aussi d'être dommageable pour ces petits.

Et la solution proposée par la Ville, en l'occurrence la structure « le Carambole », ne résout pas totalement le problème puisque celle-ci n'offre pas de garde après l'école, ni pendant les vacances, de plus il manque de place.

Nous sommes cependant heureux que le Conseil Communal, suite à la conférence de presse des «mères en colère » du vendredi 10 juin propose d'élargir les horaires du Carambole, mais il reste encore deux problèmes majeurs à régler, à savoir

- la prise en charge pendant les vacances scolaires,
- l'augmentation de 15 places.

Sachant que le Carambole est déjà plein actuellement et a une liste d'attente, il semble peu judicieux de supprimer une prestation pour laquelle on constate une grande pénurie. L'arrivée au Carambole des enfants accueillis précédemment à la Barbouille va entraîner l'exclusion d'autres enfants. Le résultat pour les collèges de la Promenade et de la Maladière est globalement une perte de 15 équivalents plein-temps pour l'accueil des écoliers alors qu'il manque déjà des places.

Bien que conscients des coûts supplémentaires que cela implique, nous prions le Conseil Communal de nous indiquer quelles solutions il entend trouver rapidement pour les enfants scolarisés et ce jusqu'à la rentrée d'août 2005 pour tous les parents concernés maintenant, puis par la suite pour tous les 6-10 ans qui en auront besoin. Que ce soit à la Barbouille, puisque les locaux et le personnel sont à disposition, ou dans la structure du Carambole. Le Conseil Communal pourrait-il également nous indiquer quel serait le coût d'une telle prestation y compris d'éventuelles subventions.

L'urgence est demandée, vu le contexte. »

M. Daniel Perdrizat, Directeur de l'instruction publique, déclare :

- J'aimerais remercier les groupes de donner l'occasion au Conseil communal, de manière unanime puisqu'ils ont tous cosigné cette interpellation urgente, de s'expliquer sur la politique suivie ces derniers mois dans le dossier de la Barbouille. Tout d'abord, sur la fermeture de l'espace d'accueil pour les écoliers de la Barbouille, d'une part, ensuite sur l'alternative proposée aux parents, à savoir l'élargissement de l'horaire d'ouverture du Carambole.

Concernant la question de la fermeture de l'unité d'accueil pour écoliers de la Barbouille, je dirai que, sociologiquement parlant, politiquement

Séance de lundi 27 juin 2005

parlant, la réaction de la population, en particulier des parents directement concernés par cette fermeture, est extrêmement intéressante. Il n'y a pas si longtemps que cela, lorsque j'avais moi-même des enfants en âge d'être accueillis dans les crèches ou les structures d'accueil parascolaires, nous étions quasiment regardés de travers lorsque, comme j'en avais fait le choix personnellement, on plaçait ses enfants à la crèche. Nous étions considérés comme des parents indignes. Je constate qu'il y a une évolution plus que réjouissante dans ce domaine puisque, aujourd'hui, non seulement on n'est plus montré du doigt, mais que, lorsque l'on est parent d'enfant qui a besoin d'être placé en crèche ou en structure d'accueil parascolaire, on ressent ce besoin d'accueil de ses enfants comme un véritable dû de la société, comme un acquis social.

Cela va même plus loin. Les parents de la Barbouille n'avaient pas véritablement conscience d'avoir placé leurs enfants dans une institution privée, qui pouvait fermer du jour au lendemain, selon les règles du marché. Ils avaient le sentiment de bénéficier d'une prestation publique, d'où leur sentiment, compréhensible mais erroné, d'être aujourd'hui placés face à une décision de la collectivité publique de démantèlement d'un service public. En réalité et je l'affirme ici haut et fort, il n'y a aucun démantèlement. C'est plutôt l'éternelle question du verre à moitié vide ou à moitié plein.

Ce printemps, dans des circonstances que vous connaissez, le risque avec la Barbouille, bien réel, était d'avoir un verre totalement vide. Aujourd'hui, grâce à la politique menée par le Conseil communal, il a été possible de sauver les 60 places autorisées par l'Etat dans cette institution privée, y compris les places qui permettent l'accueil des enfants en âge de pré-scolarité, alors que, financièrement, ce n'est pas très avantageux. Les crèches coûtent en effet plus cher que les structures d'accueil parascolaires. Nous n'avons aucun regret d'avoir agi comme nous l'avons fait, c'est-à-dire d'avoir essayé et nous semble-t-il réussi, d'assurer la continuité, et cela non seulement pour le personnel, ce qui nous paraissait très important, mais également pour les enfants et bien sûr pour les parents. Je constate que nous sommes aujourd'hui bien mal récompensés de cette politique et je vous avoue très franchement qu'il m'est arrivé, mais j'ai rapidement chassé cette pensée de mon esprit, d'imaginer que si nous avions, un peu cyniquement, laissé cette institution privée se fermer complètement, que nous avions saisi votre Conseil d'une demande de crédit pour la rouvrir, deux ou trois mois après, bien sûr, dans l'intervalle, le personnel aurait été au chômage, les parents auraient dû se satisfaire de solutions "bouts de

Séance de lundi 27 juin 2005

bois", mais à l'heure qu'il est, non seulement nous ne serions pas l'objet des foudres de M. Aubert, mais nous aurions peut-être été accueillis en sauveurs à la Barbouille.

Si cela n'a pas été le cas, c'est parce que, je l'ai laissé entendre tout à l'heure, cette institution privée fonctionnait dans la plus parfaite illégalité puisque, alors qu'elle était au bénéfice d'une autorisation pour 60 places, elle accueillait en réalité 75 enfants, et cela dans des locaux qui, en plus d'être illégaux, étaient parfaitement et sont toujours d'ailleurs inadaptés. Elle les accueillait dans une structure de type crèche, c'est-à-dire dans une structure beaucoup plus coûteuse qu'une structure d'accueil parascolaire. Voilà les raisons qui nous ont conduit à ne pas poursuivre l'exploitation de la partie accueil parascolaire dans cet établissement.

J'en viens maintenant au deuxième aspect des l'interpellation, soit l'alternative que nous proposons. Je tiens à dire, car il s'est dit un certain nombre de choses erronées à ce sujet, que la décision n'a pas été prise d'une manière brutale. Entre le 1er avril, date de la reprise et le 31 juillet, date annoncée de la fermeture de cette unité d'accueil pour écoliers, il y a très exactement quatre mois et surtout, dans l'intervalle, il y a la fin de l'année scolaire. C'est dire que l'avenir immédiat de l'accueil de ces enfants ne pose pas de problème puisque, jusqu'à la fin du mois de juillet, soit au-delà de la fin de l'année scolaire, ils pourront continuer d'être accueillis à la Barbouille.

Ceux parmi vous qui suivent de près ce dossier savent que c'est normalement vers la mi-juin que les différentes structures d'accueil prennent les inscriptions pour la rentrée. Ceux qui suivent cela de près auront constaté que, s'agissant du Carambole, l'une des structures d'accueil de la Ville, nous n'avons précisément pas envoyé aux parents le traditionnel formulaire d'inscription pour la rentrée. C'est parce que, comme le laisse entendre l'interpellation, nous avons l'intention, mais rien n'est encore décidé car nous attendions précisément la séance de ce soir, d'élargir l'horaire d'ouverture du Carambole. Cet élargissement, nous aurions pu le faire dans le cadre des compétences du Conseil communal. Mais, ce faisant, nous vous aurions mis devant le fait accompli puisqu'en ouvrant le Carambole plus largement à partir de la rentrée scolaire, vous auriez été placés, au moment du budget, au moment de pérenniser cet élargissement de l'ouverture, devant le fait accompli car nous vous imaginons mal décider, en décembre, de biffer dans notre budget, la ligne budgétaire prévue à cet effet, alors que, de fait, les parents bénéficiaient de cette prestation depuis la rentrée scolaire. Je disais que nous aurions pu le faire dans le cadre des

Séance de lundi 27 juin 2005

compétences financières du Conseil communal car, effectivement, l'élargissement de cette prestation à partir de la rentrée scolaire, ne nous coûtera qu'un peu plus de 12'000 francs. Comment se fait-il que nous puissions présenter un tel "miracle financier"? Cela s'explique par le fait que l'élargissement de l'horaire d'ouverture du Carambole bénéficierait d'une aide fédérale. Le Carambole bénéficie déjà aujourd'hui d'une telle aide et cela depuis avril 2004, lorsqu'il a été décidé de passer d'une simple ouverture à midi à une ouverture en matinée et en plus à midi. Nous bénéficions depuis lors d'une aide fédérale et la Confédération, par un mécanisme assez compliqué, accepte, si nous ouvrons plus largement, c'est-à-dire dans l'après-midi, à partir de la rentrée d'août, de subventionner l'ensemble des 42 places du Carambole sur toute la période, depuis avril 2004 et pendant les trois ans de subventionnement, ce qui explique cette forte réduction du surcoût pour la Ville.

D'ailleurs, à l'expiration de la période de subventionnement fédéral, le surcoût pour la Ville se limitera à un montant de l'ordre de 80'000 francs, soit un montant inférieur à l'économie réalisée à la Barbouille. Si nous avons décidé d'attendre ce soir pour vous exposer la situation, c'est que nous voulions prendre la température politique du Conseil général. Nous avons l'intention de solliciter de votre part, à la rentrée de septembre, un crédit en bonne et due forme, pour ne pas s'exposer cette fois aux foudres de M. Aubert, mais, et à moins que vous réagissiez violemment tout à l'heure, nous avons l'intention, en anticipant quelque peu sur votre décision du mois de septembre, d'élargir, dès la rentrée scolaire, cette ouverture du Carambole.

Quid du début du mois d'août? Là aussi, compte tenu du large consensus de votre interpellation interpartis et compte tenu aussi de la réaction de la population, et du recul que nous observons en été dans la fréquentation des structures d'accueil, nous avons l'intention de continuer l'exploitation de l'unité d'accueil pour écoliers de la Barbouille du 1^{er} au 15 août. Nous ne serons plus à ce moment dans l'illégalité puisque, compte tenu de la baisse de fréquentation, nous ne dépasserons pas les 60 enfants.

L'interpellation affirme que le besoin, dans le domaine de l'accueil parascolaire, est énorme et qu'il ne serait absolument pas satisfait. Sans contester cette affirmation, j'aimerais la nuancer. Que signifie d'avoir besoin de placer son enfant en crèche ou en structure d'accueil? Appartient-il à la collectivité de satisfaire ce besoin? Ce sont des questions politiques incontournables et auxquelles, malgré les apparences, il n'a pas été répondu jusqu'ici ou alors on ne leur a pas

Séance de lundi 27 juin 2005

donné la réponse un peu simple que présuppose la manière de poser la question. Je rappelle que la loi de 2001 n'est jamais rien d'autre qu'une loi d'encouragement et qu'elle ne décrète pas, pour les communes, une obligation de créer autant de places que ce que le besoin pourrait nécessiter. Par ailleurs, cette loi ne crée pas, au profit des parents, un véritable droit subjectif à mettre ses enfants en crèche ou en structure d'accueil parascolaire. En d'autres termes, on ne se trouve pas dans le domaine des crèches ou de l'accueil, dans la même situation que dans le domaine de l'instruction publique. Il n'y a pour les communes ni obligation de satisfaire le besoin, ni pour les parents de droit à placer leur enfant.

Pour évaluer le besoin et déterminer la manière d'y répondre, la loi prévoit l'élaboration d'un plan d'équipement. Le Canton s'y est attelé et il a eu recours à une enquête de la Haute Ecole de Gestion, qui a eu lieu à fin 2002 et le plan, qui a été rendu public à la fin de l'automne dernier, est valable pour les années 2004 à 2006. Il prévoit, pour la région "Ville de Neuchâtel", 100 places d'accueil parascolaire. La réalité est que nous avons aujourd'hui à Neuchâtel 157 places d'accueil mais que ces places ne sont pas subventionnées, contrairement à ce que prévoit la législation. Ceci vous explique peut-être pourquoi, compte tenu de la situation financière de la Ville, le Conseil communal avance de manière tout à fait circonspecte dans ce dossier et qu'il hésite à développer une offre qui est sinon suffisante, du moins relativement appréciable puisqu'elle va déjà aujourd'hui au-delà des besoins définis par le plan cantonal.

Concernant les coûts, il nous est demandé ce qu'il en coûterait de créer 15 nouvelles places en temps d'ouverture élargi. Ce coût a été estimé à 270'000 francs, dont à déduire 60'000 francs de contributions des parents, dont à déduire encore 30'000 francs de subvention fédérale, dont 180'000 francs à mettre en regard des 12'000 francs que coûtera l'élargissement du temps d'ouverture, sans création des 15 places supplémentaires.

Au Conseil communal il nous semble, mais notre position n'est pas forcément définitive, que la demande des parents porte davantage sur l'élargissement de l'horaire en journée et pendant l'année scolaire plutôt que sur un élargissement durant la période des vacances. S'il fallait choisir, il nous semble qu'il faut plutôt privilégier l'élargissement de l'horaire d'ouverture pendant l'année scolaire. C'est d'ailleurs la position qui avait été défendue par le Conseil communal et que vous aviez soutenue à l'unanimité lorsque vous avez approuvé le rapport du Conseil

Séance de lundi 27 juin 2005

communal du 22 octobre 2003 qui définit sa politique en la matière. Il avait été prévu qu'il fallait d'abord aller dans le sens d'un élargissement de l'horaire d'ouverture en matinée. Les étapes qui avaient été définies consistaient à ouvrir d'abord en matinée, là où le besoin était le plus pressant, d'aller ensuite vers un élargissement dans l'après-midi et la question des vacances scolaires n'était à l'époque pas abordée du tout. Aujourd'hui, l'élargissement en matinée a eu lieu à Serrières, aux Valangines et à la Maladière. L'étape qui vous est proposée maintenant c'est d'élargir à l'après-midi et c'est ce que nous proposons dès la rentrée scolaire au Carambole. C'est l'étape que nous espérons franchir un jour si nos moyens nous le permettent et surtout si les subventions cantonales qui devraient déjà être versées en 2005 et qui ne le sont toujours pas, sont enfin versées, nous pourrions examiner si nous pouvons nous permettre cet élargissement.

Toujours à propos des vacances pour élargir l'ouverture, il en coûterait 125'000 francs sur l'année, moins environ 10'000 francs de subvention fédérale. Il faut aussi savoir que les trois crèches communales, qui ne ferment pas pendant les vacances d'automne et de Pâques, mais ferment pendant les jours fériés à Noël et pendant les vacances d'été se relayent à raison de deux semaines chacune pour prendre les enfants qui en ont besoin. Dans ces trois crèches, il n'y a que 10 % des enfants accueillis pendant l'année qui font appel à cette prestation et on peut raisonnablement penser que plus l'enfant grandit, plus ce besoin diminue et qu'il a la possibilité d'avoir recours à l'offre en terme de colonies de vacances. Il y a aussi les offres du Service des sports qui peut faire office d'accueil pendant les vacances. L'offre est considérable et le Centre de loisirs a aussi une offre pour les enfants. Je conclurai en citant l'offre du Passeport-vacances. Le Conseil communal continuera d'avancer avec précaution dans ce dossier mais il est attentif à la préoccupation et aux besoins des parents, raison pour laquelle, si vous le voulez bien, nous pourrions satisfaire ce besoin à la rentrée scolaire et pérenniser cette institution au mois de septembre.

Mme Fabienne Spichiger déclare :

- Le groupe radical est satisfait pour les décisions prises d'urgence et j'en profite pour remercier le Conseil communal d'avoir pris des décisions rapidement.

5
04-506

Postulat (dont l'urgence a été demandée oralement lors de la séance du Conseil général du 2 mai 2005 et acceptée lors de celle du 30 mai 2005) du groupe libéral, par MM. Philippe Ribaud, Jean-Charles Authier, Pierre Aubert, André Ob Rist, José Caperos et Gérald Comtesse, relatif à la Gérance des bâtiments de la Ville

(Déposé le 6 décembre 2004) :

Voici le texte de ce postulat qui est accompagné d'un développement écrit qui figure à l'ordre du jour : « **Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de transférer tout ou partie des activités de la Gérance des bâtiments de la Ville et de la Caisse de pensions à des organismes privés, ainsi que les conséquences d'un tel transfert sur les usagers et les services communaux** ».

Mme Valérie Garbani, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Le Conseil communal accepte le postulat ainsi que l'amendement déposé par le groupe popvertssol. Notre position est la suivante : les demandes contenues dans le postulat, respectivement dans l'amendement, ont déjà été proposées par le Conseil communal en 2004 à la Commission financière, dans le cadre des études à effectuer pour déterminer si telle ou telle mesure était susceptible de dégager un potentiel d'économies.

Nous sommes donc déjà au travail dans la perspective de formuler des propositions ou, à tout le moins, des pistes de réflexion pour le budget 2006. Nous accueillons favorablement l'amendement popvertssol car il

Séance de lundi 27 juin 2005

nous apparaît que plusieurs variantes doivent effectivement être étudiées sur le fond. Ainsi que le relève à juste titre le postulat également, une telle étude doit être appréciée selon plusieurs critères. Le volet financier en est un, mais il ne doit pas avoir d'office une importance prépondérante. D'autres conséquences doivent être appréciées avec le même poids, voire davantage, tels que les effets sur le fonctionnement à long terme de la Section de l'urbanisme, tels que les effets sur des locataires actuels ou futurs de la Ville, telles que les conséquences des décisions sur le plan humain et tel également que le volet social d'une gérance liée à une collectivité publique.

Une telle étude doit aussi être conduite en collaboration avec le personnel de la Gérance, mais aussi avec celles et ceux du Service technique des bâtiments, qui collabore étroitement avec la Gérance. Cette collaboration pourrait, par exemple dans le cas de l'étude d'une des variantes, être optimisée. Une telle réflexion mérite en tous cas d'être faite dans le cadre de l'étude que le postulat nous demande de mener. L'externalisation n'est pas forcément la voie la meilleure marché et la plus économique à long terme.

Il conviendra aussi, et je le signale déjà aujourd'hui, de consulter la commission consultative ad hoc, qui est composée notamment de représentants des milieux immobiliers, donc des professionnels de la gestion des immeubles, de locataires, mais aussi de représentants de coopératives d'habitation. Evidemment, une analyse du fonctionnement, et donc des éventuels dysfonctionnements de la gérance, doit être effectuée en respectant les règles prévalant une approche objective. Le retrait du mandat de la gérance des immeubles de la Ville, par rapport au complexe du serpent des Acacias est peut-être le déclencheur du postulat, certes aussi avec l'ampleur des arriérés de loyer de certains locataires. Mais, à notre sens, il ne doit pas être prétexte pour régler de manière grossière et sans nuance certains problèmes.

Les gérances privées sont aussi faillibles et on en retrouve aussi devant les autorités de conciliation et on peut tempérer notre jugement. Le droit du bail devient de plus en plus complexe et il est effectivement assez difficile d'être tenu au courant de toutes les évolutions de la jurisprudence. Il est donc particulièrement difficile d'appliquer un droit du bail complexe lorsque nous avons, pour l'essentiel, des locataires qui émargent quand même de situations financières, sociales et humaines difficiles. L'aspect social n'est pas seulement le privilège d'une gérance qui relève de la compétence des collectivités publiques, c'est évident. Il y a d'autres modèles, notamment l'élaboration d'une charte avec une

Séance de lundi 27 juin 2005

gérance privée. Cela doit être réglé dans le cadre d'un contrat avec une gérance privée et qui dit contrat dit aussi négociations et modalités d'application et le propriétaire resterait, en tout état de cause, la Ville. Mais la gérance privée n'est pas forcément la panacée.

Je tiens aussi à relever que la Gérance des bâtiments est amputée, depuis fin 2003, de deux postes de travail. Celui du poste de gérant et celui du responsable de la gestion comptable, postes, respectivement à 100 et 50 %. Depuis fin 2003, la gérance des bâtiments fonctionne avec 1,5 poste en moins et tente, tant bien que mal, d'assumer ses tâches. Les dysfonctionnements existent certainement, mais il faut dire que les conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs de la Section de l'urbanisme, en particulier de la Police des constructions et de la Gérance des bâtiments ne sont actuellement pas optimales.

Pour conclure, nous espérons venir avec un rapport d'information devant le Conseil général dans le cadre du budget 2006, tout en relevant que la compétence décisionnelle quant à la restructuration des secteurs et des dicastères de la Ville appartient en finalité au Conseil communal.

Mme Doris Angst, déclare :

- Une chose à rajouter à ce qui a été dit, concernant la rentabilité de la gérance des bâtiments. Soit elle est avérée et il n'y a pas de raisons que les privés profitent, soit elle n'est pas avérée et il n'y a aucune entreprise privée qui va demander à l'avoir.

Quant à **l'amendement** du groupe popvertssol, il se présente ainsi . **"... d'améliorer la gérance des bâtiments de la Ville, soit en réorganisant le service qui en est chargé, soit en transférant tout ou partie des activités...**

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet d'abord l'amendement au vote de l'assemblée qui **l'accepte par 35 voix sans opposition**. Quant au **postulat amendé** il est également **adopté par 37 voix sans opposition**.

Sa teneur est la suivante : **"Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'améliorer la Gérance des bâtiments de la Ville, soit en réorganisant le service qui en est chargé, soit en transférant tout ou partie des activités de la Gérance des bâtiments de la Ville et de la Caisse de pensions à des organismes privés,**

Séance de lundi 27 juin 2005

ainsi que les conséquences d'un tel transfert sur les usagers et les services communaux".

6
05-302

Motion des groupes popecosol et socialiste, par MM. Blaise Horisberger et Philippe Loup (dont l'urgence a été acceptée lors de la séance du 30 mai 2005), concernant la stratégie des SIN en matière de promotion des économies d'énergies et en particulier d'électricité

(Déposée le 20 mai 2005) :

Voici le texte de cette motion, dont le développement écrit figure à l'ordre du jour : "Nous demandons au Conseil communal:

- d) D'identifier et d'évaluer les prestations de service-conseil en matière d'économie d'électricité et de chaleur, que les SIN – éventuellement en collaboration avec d'autres services de la commune ou du canton - pourrait mettre à disposition des consommateurs qu'ils approvisionnent, en particulier les PME et les propriétaires immobiliers;
- e) De formuler des propositions pour la mise en œuvre et le financement de telles prestations;
- f) D'identifier et évaluer les mesures incitatives, économiques, financières ou autres, qu'il pourrait mettre en œuvre afin d'encourager plus activement une utilisation optimale et parcimonieuse des ressources énergétiques distribuées par les SIN."

Séance de lundi 27 juin 2005

Ce texte fait l'objet d'un **amendement** du Conseil communal, dont voici le texte : "**Nous demandons au Conseil communal:**

- **D'identifier et d'évaluer les prestations de service–conseil en matière d'économie d'électricité et de chaleur, que les SIN – éventuellement en collaboration avec d'autres services communaux ou cantonaux, voire avec d'autres organismes actifs dans le domaine énergétique, pourrait mettre à disposition des consommateurs, en particulier les PME et les propriétaires immobiliers;**
- **De formuler des propositions pour la mise en œuvre et le financement de telles prestations;**
- **D'encourager plus activement une utilisation optimale et parcimonieuse des ressources énergétiques."**

M. Pierre Aubert, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Globalement, nous sommes favorables à la motion amendée par le Conseil communal. Nous avons déjà eu l'occasion de dire à de nombreuses reprises et je n'insisterai pas trop ce soir sur le fait que, dans un combat aussi long que celui de la préservation des ressources d'énergie chacun doit savoir ce qu'il doit faire à son niveau. Nous estimons qu'il serait opportun que la Ville soit le conseil de proximité, mais il est bien hors de ses compétences d'être celui qui propose des solutions à la construction des particuliers et qui les finance en partie. C'est une tâche qui est, au minimum cantonale, voire plutôt fédérale, et qui serait largement excessive pour notre bassin de population.

Alors on me répliquera que c'est une demande d'étude qui est formulée. Je répondrai deux choses. La première c'est que, malheureusement ces demandes d'étude n'en sont pas toujours mais qu'elles ont une connotation assez dirigée et que nous n'avons pas une très grande confiance dans le fait qu'une fois la proposition faite et le coût articulé, les motionnaires renonceraient à cette idée à cause de son coût. La deuxième partie de ma réponse est que l'étude en elle-même est un morceau d'une certaine importance et serait une charge non négligeable pour les SI, tant est si bien que nous accepterons la motion amendée, mais la plupart d'entre-nous rejettera la motion si elle devait ne pas être amendée.

Séance de lundi 27 juin 2005

M. Frédéric Guyot, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Cette motion a été déposée suite au traitement du volumineux rapport concernant le plan stratégique des SI du 27 avril 2005, qui avait été accepté en plénum. En préambule, cette idée de promouvoir les économies d'énergie est louable et très intéressante, tant il est vrai qu'elle va dans le sens d'une plus grande responsabilisation individuelle de chaque citoyen, de chaque entreprise, face à sa consommation d'énergie. Nous pouvons que saluer cette idée.

Toutefois, là où nous ne pouvons pas suivre les déposants, c'est dans les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. En effet, nous subodorons, notamment pas le biais des points 2 de cette motion que la Ville va ou devrait créer un, voire plusieurs autres postes de fonctionnaires pour apporter des réponses que nous possédons déjà toutes sur les économies réalisables. En effet, je cite : "formuler des propositions pour la mise en œuvre et le financement de telles prestations" reviendrait à combien pour notre Ville? Pouvons-nous nous payer cela? La réponse est évidente. A l'heure actuelle et au vu de nos finances, c'est zéro franc!

Les mesures incitatives, sous point c, ne sont tout simplement pas possibles pour des raisons économiques. Nous ne pensons pas qu'en ces périodes de vaches maigres, que la Commune doive engager les deniers publics dans ce domaine et sous cette forme. Se posent également des notions de compétence pure et simple. Les mesures d'économiser l'énergie sont connues. Le moyen d'y parvenir est simple : il faut consommer moins. Vous me direz que c'est facile de le dire, mais comment le faire? En se responsabilisant justement personnellement dans chaque acte de notre vie quotidienne.

J'ai posé quelques questions par e-mail aux Services industriels qui m'ont aimablement répondu et de façon exhaustive. Je crois que les pistes d'économie, déjà à l'échelle de chacun sont non négligeables. Je parle ici, par exemple, des "stand by" les écrans d'ordinateur systématiquement mis en veille et j'en passe. Un autre exemple c'est le choix que le consommateur peut faire lors d'un achat du simple lave-linge. Là aussi, des mesures d'incitation, des explications et informations sont largement diffusées, également par le biais des SI, en collaboration avec les vendeurs, les radios locales, etc. Nous sommes donc d'avis que la promotion d'économies d'énergie doit se faire à la source, soit lors des achats générant une nouvelle consommation.

Séance de lundi 27 juin 2005

S'agissant des entreprises, les mêmes notions sont applicables. En effet, aucun industriel ou patron de PME ne fera exprès de consommer plus qu'il est nécessaire pour produire un chiffre d'affaires dont il tirera ses salaires car, plus il consommera, plus sa marge diminuera. Il a donc tout intérêt à faire des économies d'énergie ou de mettre en œuvre toutes les mesures pour y parvenir en achetant, par exemple, les installations les moins gourmandes possible. A ce sujet des spécialistes se penchent d'ailleurs sur le chevet des entreprises. Pour le groupe udc cette motion va trop loin. Elle va surtout trop loin par la structure ou les moyens souhaités ou voulus pour parvenir à son but qui, je le rappelle, est louable en soi.

Pour clore, nous savons tous pertinemment qu'un certain volume de vente d'électricité garantit un prix du courant à un certain niveau pour ne pas dire à un niveau certain, ceci en forme de clin d'œil au postulat déposé récemment traitant également du prix du courant électrique. Donc une baisse du volume renchérirait forcément le prix de cette énergie par le simple fait de la baisse du volume consommé. Dans l'état actuel, le groupe udc refusera cette motion. Il se joint également à l'acceptation si elle devait être amendée de la manière dont le propose le Conseil communal, mais si ce n'était pas le cas, nous la refuserons.

M. Christian Piguet, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Cette motion avait été déposée concernant le rapport sur le plan stratégique des SI. Dans ce plan il y avait un objectif qui s'appelait économie d'énergie ou économie d'électricité et, effectivement, un peu bizarrement, il n'y avait pas beaucoup de mesures concrètes dans le rapport permettant d'y parvenir. Cette motion vise simplement à compléter ce plan stratégique des SI et de manière naturelle puisque cet objectif existait et je crois que le Conseil communal est sensible à cela. Néanmoins, nous allons discuter l'amendement proposé par le Conseil communal. En voyant ce qu'il envisage de faire, de barrer le dernier point, nous trouvons cela un peu bizarre puisque ce dernier point vise à identifier et évaluer des mesures pour parvenir à des économies d'énergie, sur le plan économique et sur le plan financier. Bref, en essayant tout simplement de faire payer un peu plus ceux qui consomment trop et faire payer un peu moins ceux qui font des efforts d'économie. Cela paraît tellement simple et évident que nous devons aller dans cette direction. Il faut des mesures qui passent un peu par le porte-monnaie car elles sont plus efficaces que beaucoup d'autres. Nous ne comprenons donc pas bien pourquoi le Conseil communal voudrait

Séance de lundi 27 juin 2005

supprimer ce point de la motion. Evidemment, nous proposons de le conserver.

M. Philippe Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste va dans le même sens que celui du groupe popvertssol. Je crois que c'est en relation et en accord avec la politique développée par le Conseil communal et par les SI que cette motion a été déposée. Nous avons trouvé que la stratégie commerciale était intéressante, mais simplement pas assez offensive à l'égard des PME et des clients privés pour faire une économie ou pour de l'énergie verte. Ce qu'a dit le porte-parole du groupe udc est vrai, c'est l'intérêt des PME d'avoir des sources d'énergie meilleures marché, d'avoir des appareils qui coûtent moins. Mais, le savent-elles réellement, mènent-elles des études à ce propos? En général, les PME sont bien occupées par d'autres choses que ce sujet. Et les grandes gérances et les fiduciaires qui s'occupent d'immeubles? J'en sais quelque chose car je m'occupe d'un locatif. Quelle énergie faut-il choisir? Quelle est celle qui, au niveau de la mise en place et sur le développement des années, est la plus adéquate par rapport à un grand bâtiment ou un quartier? Ce sont des questions que les propriétaires ou les PME se posent. Ils n'ont pas vraiment les réponses et ne savent pas vraiment où les chercher. Ce service est effectivement profitable aux PME et à des propriétaires plus ou moins importants.

Je pense que cette volonté est partagée par les SI et la Ville, j'en suis persuadé. C'était mis dans les différents rapports que les SI, comme distributeur et producteur d'énergie, avaient quatre forces. C'étaient les prix attractifs pour les gros clients, la proximité. Pourquoi? C'est s'il y a des problèmes techniques certes, mais aussi des conseils qui s'orientent vers une vente propice et meilleure par rapport à des économies d'énergie et à l'énergie propre. C'est en référence au rapport du mois de mars 2004, en pages 9 et 10, où ces objectifs sont annoncés. C'est cette annonce qui n'est pas si bruyante dans son suivi qui nous a interpellé.

Nous voulons vraiment créer un conseil énergétique, un conseil de vente auprès de certains clients qui ne sont pas, en eux-mêmes, totalement à même de décider et qui voudraient bien pouvoir avoir un endroit où se tourner pour ce genre de conseil. Pour nous, le conseil est vraiment important pour les petits et moyens clients et c'est un conseil qui peut bien sûr être payant, mais aussi rentable pour le producteur distributeur qu'est la Ville, mais aussi pour le client en question. On peut donc imaginer que les SI se tournent aussi vers une collaboration plus étroite

Séance de lundi 27 juin 2005

avec le délégué à l'énergie qui est encore à développer. Les choses sont dans leurs prémisses, ce serait une bonne occasion de le faire car c'est surtout vers ces clients que le délégué est important, moins pour de grandes entreprises que nous connaissons tous et qui savent bien de quoi il s'agit.

Je dirai que la Ville investit déjà du temps et de l'argent pour aller vers des propriétaires. On le voit en page 34 du rapport d'avril 2005. On y dit qu'à propos des câbles de basse tension et aussi les armoires, dérivations qui concernent les bâtiments, tous les propriétaires de ces grands bâtiments ont reçu une lettre des SI indiquant quels travaux vont être faits, mais avec l'indication qu'ils peuvent les concerner au second chef car les câbles de jonction entre armoire et câble de basse tension méritent aussi d'être changés dans les immeubles. Ils sont aux frais des propriétaires, mais tous les travaux préalables sont à la charge des SI et ils y gagnent. Voilà un discours intéressant. Ce n'est pas un discours d'économie d'énergie, mais de rénovation.

Dans un autre sujet qui concerne aussi l'électricité. Quand la Ville a une volonté politique de développer quelque chose, par exemple, les vélos avec une batterie électrique. Il me semble qu'ils sont partiellement financés par la Ville. Il s'agit de vélos. Alors pour le groupe popvertssol, si on finance partiellement des vélos, c'est encore mieux de financer des études et surtout des engagements de moyens propriétaires à aller vers une source d'énergie plus favorable. Alors par rapport aux amendements présentés par le Conseil communal, si on prend le point a, c'est de la sémantique. Je ne vois pas le problème. C'est intelligent de nous ouvrir à des gens qui ont certaines compétences. Nous ne nous y opposons pas. Pour le point c, la volonté politique de mettre en place un conseil mais aussi de titiller le consommateur à consommer plus vert et à s'organiser pour cela, c'est la première ligne du paragraphe trois et là nous refuserons clairement cet amendement.

M. Frédéric Guyot ajoute :

_ J'aimerais rebondir. Le service de renseignements dont vous parlez existe déjà auprès des SI. J'ai reçu un mail de trois pages qui est très explicite sur des questions bien précises. J'en veux pour preuve cette liste. Vous avez besoin d'une liste d'entreprises qui vendent des économies d'énergie aux PME ou aux entreprises plus grandes? Il n'y a pas de problèmes et des noms figurent sur cette liste et qui proposent des services d'économies d'énergie pour étudier telle ou telle problématique. Ces services existent donc déjà dans le privé. Je pense

Séance de lundi 27 juin 2005

donc qu'il n'y a pas besoin de mener une étude à grands frais pour trouver ces entreprises. S'agissant des appareils ménagers, il y a un site Internet que je vous invite à consulter www.topten.ch qui offre des comparatifs sur différents appareils lorsque vous voulez faire une économie d'énergie par rapport à la consommation de l'appareil en question. Je pense qu'entre financer des vélos ou, comme l'a suggéré le représentant, avec raison, du parti libéral, d'autres mesures sous-jacentes dans ces phrases, tout le monde l'aura compris, il n'y a pas photo et il y a une nuance comptable qui n'échappera à personne.

M. Jean Dessoulavy, porte-parole du groupe radical, déclare:

- Cette motion présentée par les groupes popvertssol et socialiste vise la promotion d'économies d'énergie. Elle met en avant l'importance de sensibiliser la population, ménages, commerces, PME, etc. à utiliser l'énergie de façon plus respectueuse de l'environnement. C'est sur cet aspect que je prends position personnellement pour souligner l'importance d'une telle prise de conscience au vu du gaspillage dont notre société est responsable. J'utilise ce terme fort de "gaspillage" pour bien montrer qu'il m'apparaît que notre société n'est pas véritablement consciente des réalités environnementales. Quand je constate, en lisant la motion dont nous traitons, qu'il y a effectivement, par rapport à l'année 2001 une augmentation d'électricité en ville de Neuchâtel de plus de 20%, cela malgré les efforts de sensibilisation en matière d'économies d'énergie, je trouve cela inquiétant et je pense que c'est une raison de plus qui me fait penser que cette motion va dans le bon sens.

Je suis d'avis qu'il est, dans ce contexte, justifié de chercher de nouvelles mesures incitatives s'il le faut, ou des mesures plus pour sensibiliser le client, comme l'a fait remarquer le représentant du groupe udc, par exemple en communiquant mieux au consommateur, en étant plus incisif dans le sens de l'information par des tous-ménages et une information au quotidien pour le citoyen. C'est dans ce sens que je dis mesure incitative s'il le faut. C'est mieux si elles ne sont qu'informatives afin d'encourager une meilleure utilisation des ressources énergétiques. Je soutiendrai donc la motion en question, convaincu de l'importance pour notre Ville de mener une politique d'incitation active visant aux économies d'énergie.

Mme Doris Angst intervient :

- J'aimerais faire une remarque. C'est sûr que l'on trouve des informations sur la manière d'économiser de l'énergie, si on investit

Séance de lundi 27 juin 2005

assez de temps. Mais, si c'était si facile, la consommation n'augmenterait pas. Elle continue d'augmenter donc c'est la preuve qu'il faut bien plus que seulement des sites d'information, d'où l'importance que la Ville intervienne et participe plus activement à promouvoir les économies d'énergie. Il est donc nécessaire d'accepter cette motion.

M. Antoine Grandjean, Directeur des services industriels, déclare, faisant allusion à la panne de courant électrique qui a touché le canton de Neuchâtel de 18h21 à 19h00 :

- Une petite information pour vous dire que la coupure de tout à l'heure n'était pas une mesure ni de rétorsion ni une première mesure d'économie pour les SI puisqu'il s'agissait d'une panne sur les lignes 125'000 volts, donc les lignes à très haute tension du groupe EEF-ENSA.

Il poursuit :

- En ce qui concerne cette motion, sur le fond, le Conseil communal est pleinement d'accord avec les motionnaires. L'énergie, et tout particulièrement l'énergie électrique, est un bien très précieux. Tout à l'heure, M. Dessoulavy l'a dit et répété avec force et nous avons exactement les mêmes convictions. Nous les avons tellement que nous croyons que nous faisons la preuve par l'acte, simplement parce que nous pouvons vous donner une liste d'actions qui ont été et qui sont encore menées par la Ville, que ce soit au travers des SI ou au travers du délégué à l'énergie qui, une fois encore, travaillent ensemble main dans la main, car il y a des contacts quotidiens entre le délégué à l'énergie et les SI.

Il y a une petite chose qui m'a énervé dans ce que vous avez dit. Il y a des tas de choses intéressantes, mais une n'est pas tout à fait juste. On s'émeut de l'augmentation de 20 % de la consommation de la Ville de Neuchâtel en 15 ans. Je donne deux précisions. La première : quelque part c'est peut-être parce que l'activité économique, le développement de la ville va dans le bon sens. C'est peut-être aussi le signe que cette ville vit et qu'elle va encore se développer et qu'elle va encore produire les échanges qui est le rôle essentiel d'une ville. Ce n'est donc pas forcément totalement négatif. Et puis dans la comparaison qui est fait, je souhaite que l'on tienne compte notamment du fait que nous avons aujourd'hui, en plus le réseau d'Hauterive dans notre réseau de distribution. Bien sûr quand vous prenez Hauterive, vous prenez une claque et vous êtes un affreux, un mauvais, le dernier des derniers en

Séance de lundi 27 juin 2005

matière d'économies d'énergie parce que, bien sûr on vend tout à coup 7 millions de kWh de plus. Mais, lorsque nous voyons le développement du domaine bâti de cette ville, lorsque nous voyons les constructions faites dans le haut de la ville, Baxter ou d'autres, et que nous tenons compte aussi du fait que nous avons repris un réseau électrique d'une commune voisine, nous croyons qu'il n'est pas tout à fait correct et un peu simpliste de dire que rien n'a été fait ou en tous cas si peu; il y a qu'à voir les résultats!

Qu'est-il fait? Il y a plusieurs domaines de travail. Le premier, c'est la gestion de nos propres bâtiments. C'est nous, Ville de Neuchâtel, en tant que propriétaires de bâtiments. Je peux vous assurer, et mes collègues sont témoins, chaque fois que nous avons une rénovation importante dans un bâtiment, nous avons une discussion entre le délégué à l'énergie et les SI pour faire en sorte de trouver les meilleures solutions en matière de chauffage, d'éclairage de locaux, en mettant en place des détecteurs de présence, en faisant en sorte que pour la signalisation sur le domaine public, nous utilisons des "LED", chaque fois que nous avons un projet nous menons cette réflexion. La Ville en tant que propriétaire joue un rôle moteur et qui est regardé avec envie par les autres.

Deuxième domaine : nos collaborateurs. Nous sortons, depuis quelques semaines, d'une expérience très intéressante et qui a été menée par le délégué à l'énergie, les SI et l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich pour voir, dans le cadre d'une étude avec des étudiants, ce qui peut être fait avec les collaborateurs, ce que nous pouvons gagner si nous les sensibilisons véritablement aux problèmes de l'énergie. Nous avons vu que, sur quelques semaines, nous arrivons à gagner entre 8 et 10 % de consommation. Nous ne sommes pas certains que nous les gagnerons toujours à long terme, mais il y a en tous cas une prise de conscience possible et nous allons encore travailler dans ce domaine avec nos collaborateurs.

Nous travaillons aussi à l'extérieur et lorsque vous parlez du parc immobilier de cette ville, nous vous rappelons que, lorsque vous avez des dépôts de plans pour une construction ou une rénovation importante, ils sont examinés par le délégué à l'énergie et il va auprès des architectes prodiguer des conseils et il peut même fixer, dans un certain nombre de cas, des mesures, pour autant que ce soit dans le cadre de la loi cantonale et pour autant que ces mesures soient économiquement supportables. C'est un travail considérable. J'étais, la semaine passée, en voiture avec M. Trachsel et nous avons eu

Séance de lundi 27 juin 2005

l'occasion, car il voyage aussi en voiture, de discuter et de voir que, dans le domaine des professionnels et des architectes, de plus en plus, ils arrivent directement avec les solutions. Il a de moins en moins de travail car, aujourd'hui c'est entré dans la réflexion. Il n'y a plus beaucoup d'architectes qui planchent sur un projet important sans se poser ce type de questions, que ce soit pour la production de chaud ou de froid. La Ville de Neuchâtel a donc une compétence qui a été déléguée par l'Etat et elle y travaille pleinement.

Mais ce n'est pas tout. Nous travaillons aussi directement au travers du "contracting", lorsque nous proposons un chauffage à distance ou un contracting à un groupe de maisons en construction en affirmant que nous pouvons faire un chauffage d'une plus grande dimension pour arriver à de meilleurs rendements. Concrètement, nous diminuons la consommation d'énergie primaire et nous croyons que nous allons dans le sens des motionnaires.

Dans l'information au grand public nous travaillons depuis plusieurs années avec RTN. Chaque semaine nous avons le "Flash-Watt" durant lequel est diffusée une information à la population pour expliquer les petits trucs simples, mais qui, multipliés par une population importante, prennent de l'ampleur pour faire en sorte que nous ayons une utilisation rationnelle de l'énergie. Nous travaillons avec ANIME. Je vous rappelle que cette association est présidée par le délégué aux questions énergétiques et elle vient de sortir, en début d'année, une brochure avec justement toutes les informations importantes pour un ménage, notamment pour pouvoir économiser l'énergie électrique. Cette brochure a été distribuée tous ménages et nous avons travaillé avec les SI et M. Trachsel pour la distribution de cette brochure avec nos factures. Là aussi il y a un travail.

Ce n'est pas tout. Sur nos factures, vous le savez, nous avons maintenant la possibilité de comparer les consommations d'une année à l'autre pour rendre attentif le consommateur que sa facture correspond bien à une consommation et qu'il peut la maîtriser ou voir si elle évolue de manière négative. Il y a encore les Salons Wxpo. Chaque année, nous travaillons à ce salon, nous avons une présence dans laquelle nous présentons bien sûr nos produits, mais aussi soit des systèmes qui permettent des économies d'énergie, soit où nous proposons des sources d'énergie qui sont moins polluantes que d'autres que nous trouvons également sur le marché. Chaque année nous y travaillons.

Séance de lundi 27 juin 2005

Il y a le service clientèle. Je ne m'attarderai pas, mais vous le savez, quand vous achetez du matériel électroménager, vous pouvez vous informer au service clientèle des SI comme sur le site qui a été mentionné tout à l'heure. Nous avons également un service technique à la clientèle qui emploie des gens qui vont chez le consommateur lorsque celui-ci nous dit que sa facture augmente trop. Nous allons voir les installations et nous essayons de voir quel est le comportement de ce client pour faire en sorte qu'il puisse modérer sa consommation.

Nous croyons donc que le Conseil communal a une grande activité, avec des moyens qui sont bien sûr relativement modestes, mais nous avons une activité importante dans ce domaine. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas faire mieux, que nous ne voulons pas y réfléchir et c'est dans ce sens que nous sommes d'accord d'accepter cette motion.

Mais il y a un certain nombre de points qui méritent un débat. A propos du problème des PME et des entreprises en général, le Conseil communal n'a pas l'intention de s'engager dans les problèmes techniques des entreprises pour le conseil technique parce que nous n'avons pas les compétences. Les entreprises connaissent bien sûr beaucoup mieux que n'importe qui leurs propres processus de fabrication. Si nous allons leur dire qu'elles pourraient peut-être faire autrement, elles vont nous rire au nez car chaque entreprise connaît ses processus, ses fournisseurs, l'évolution technologique qui existe dans le domaine de son activité et ses procédés de fabrication. Dans le pire des cas, lorsque vous avez des procédés relativement complexes, il existe des bureaux privés qui font ce type de conseils, mais ce sont des gens qui travaillent avec des équipes pluridisciplinaires, qui travaillent souvent en réseau avec d'autres équipes, dans toute la Suisse, voire même au-delà, et qui peuvent trouver le spécialiste qui, dans le domaine X, permet de donner l'information. A l'échelle de la Ville, nous ne pouvons pas prétendre faire ce type de travail, nous ne serions pas bons.

Il ne faut pas oublier, par ailleurs, qu'il existe une législation en vigueur et quand vous avez un propriétaire qui construit sous le respect de normes de type Minergie, je vous rappelle qu'il y a des subventions, au niveau fédéral, qui permettent de financer les surplus et les surcoûts qui sont liés au respect de ces normes. Cela existe donc. Dans les plans de quartier, vous avez la possibilité, et nous l'utilisons, de pouvoir indiquer et exiger par exemple un certain nombre de critères de qualité de matériaux. C'est ce qui a été fait dans le cadre des Noyers, à Serrières. Il y a donc la possibilité de le faire et nous le faisons.

Séance de lundi 27 juin 2005

J'aimerais encore vous rappeler que Neuchâtel est toujours "Cité de l'énergie". Nous en sommes au troisième audit et que, selon toute vraisemblance, il se pourrait bien que, l'an prochain, nous ayons même le "label or" qui, je vous l'assure, est très recherché. Aujourd'hui, il y a très peu de communes en Europe qui en disposent.

Aujourd'hui nous croyons que l'information existe. Les incitations sous forme légale ou sous forme de conseils existent, mais c'est vrai, je l'admets volontiers avec vous, c'est possible de faire plus. Ce sera forcément aussi un peu plus cher, mais c'est possible de faire plus. Le Conseil communal ne s'opposera donc pas à la motion, car elle est conforme à ses convictions.

En ce qui concerne les amendements, pour la partie a, nous nous sommes permis d'améliorer la proposition faite car la collaboration que nous avons, nous ne voyons pas pourquoi nous l'arrêterions uniquement aux instances communales et cantonales. Il y a des tas d'autres associations qui travaillent dans ce domaine avec lesquelles nous pouvons collaborer. Nous voulions élargir cette possibilité.

En deuxième lieu, il nous paraissait important, dans cette partie a, que nous puissions nous attaquer non seulement aux clients des SI, mais à l'ensemble des consommateurs. Au niveau de la réflexion il n'y a aucune raison que nous nous adressions à celui qui consomme du gaz mais pas à celui qui consomme du mazout. Il nous paraissait donc que les propositions qui vous sont faites permettent d'élargir et d'améliorer.

Pour les mesures incitatives, nos voix divergent un peu. Si vous prenez le texte qui vous est proposé, nous vous disons que les mesures incitatives, économiques, financières, cela veut dire "des mesures incitatives financières pour encourager". C'est là-dessus que nous devons discuter car où pouvons-nous agir? Nous pourrions agir sur le prix de l'énergie. Il faudrait profiter pendant qu'il n'est pas encore en marché ouvert car ce jour, il faut oublier, ce sera le marché qui fera le prix. Vous vous rendez bien compte de la difficulté. Je vous rappelle que le Conseil communal a déjà prévu, et vous l'avez voté, une taxe pour le financement des énergies renouvelables. Elle sera introduite dans le courant de 2006, mais ce n'est pas une taxe incitative puisqu'elle sera compensée par une diminution du prix de l'énergie. La deuxième chose, je vous rappelle que la loi sur l'approvisionnement d'électricité, la LAEE, nous oblige à nous rapprocher des prix de l'électricité moyens suisses, indépendamment de l'ouverture. A nouveau, dans ce cas, nous ne pouvons pas simplement jouer avec le prix de l'électricité et dire que

Séance de lundi 27 juin 2005

nous allons être incitatifs et taxer les mauvais consommateurs. Et qu'est-ce un mauvais consommateur? Celui qui consomme beaucoup? Que nenni! Ce n'est pas celui qui consomme forcément beaucoup. Vous vous rendez bien compte que si nous voulions étudier la consommation de chacun pour voir dans quelle mesure elle est dans la norme acceptable ou qu'elle ne l'est pas et que, dès lors, elle doit être punie financièrement, nous devrions mettre en place un système extrêmement lourd et dirigiste.

Quel impact? Aujourd'hui nous avons, pour un certain nombre de consommateurs, des prix d'énergie qui sont très élevés à Neuchâtel. Nous le savons et nous disons même que ce sont les prix les plus élevés d'Europe. Avons-nous une consommation bien moins importante que la moyenne suisse ou européenne? Pas du tout! Là aussi on peut se poser quelques questions sur l'efficacité de telles mesures, mêmes si elles devaient être possibles et je crois vous avoir démontré que ce n'était pas le cas.

Où pouvons-nous agir? Sur les travaux, je pense que cela pourrait être fait. Cela veut dire que chaque fois que quelqu'un, en ville de Neuchâtel, fait des travaux, change ses fenêtres, refait son toit, isole sa façade, nous pourrions l'inciter avec des subventions. C'est l'incitation financière à faire cela. Je ne sais pas si vous vous rendez bien compte où nous allons avec cette procédure, sur le plan strictement financier. Quel montant faudrait-il pour que nous arrivions à faire en sorte que des gens qui hésitent à investir 50'000 francs pour refaire leur toit, nous leur donnions un montant pour les décider? Vous vous rendez compte des montants qu'il faudrait mettre? C'est pharamineux et aujourd'hui en tous cas, dans la situation financière de la Ville, cela ne nous paraît pas être une bonne chose. Nous aimerions vous dire que, pour le Conseil communal, le fait de vouloir, en même temps, subventionner certains consommateurs, augmenter la production renouvelable, nous sommes d'accord là-dessus, entretenir les réseaux, en même temps informer mieux la clientèle, en même temps diminuer nos prix pour être compétitifs, verser un dividende important à la Ville de Neuchâtel, qui doit en même temps assainir ses bâtiments pour des raisons aussi énergétiques. Vouloir faire tout cela aujourd'hui, c'est une vue de l'esprit. Il faudra bien faire des choix. Or ces choix, nous le croyons, ce sont les plus logiques que nous vous proposons.

Nous vous disons "oui" pour faire une meilleure information, oui pour pouvoir collaborer avec différentes institutions et organismes pour avoir un effet d'impact plus important sur le consommateur, mais nous vous

Séance de lundi 27 juin 2005

disons qu'il faut être raisonnables et qu'il vous faut accepter l'amendement qui vous est proposé ce soir. Je crois que nous devons aller aujourd'hui au-delà des slogans électoraux. Nous croyons que nous n'avons pas à rougir de la politique menée par la Ville en matière énergétique. Elle peut faire mieux, d'accord avec vous, mais je crois qu'il y a des limites et je vous remercie de bien vouloir accepter les amendements déposés.

M. Christian Piguet ajoute :

- C'est vrai qu'on se bâte pour la première phrase de cet amendement qui concerne les mesures incitatives. Nous avons très bien compris tout ce que fait la Ville en matière d'énergie et ce que vous avez rappelé, je crois que nous pouvons en être tous extrêmement fiers. Mais il reste toujours ces mesures incitatives et nous avons parlé, il y a très très longtemps, de tarifs progressifs et de choses comme cela. Maintenant on nous dit que le marché c'est le marché et que nous devons nous y conformer. Vous savez bien qu'il y a des gens qui disent qu'ils préféreraient avoir des prix conformes au marché, et il y a eu des votations importantes là-dessus. Ce n'est donc pas forcé que nous arrivions fatalement à devoir nous aligner sur les prix des marchés. C'est un peu mon credo. Je vois bien qu'il y a des gens qui pensent que c'est déjà tout cuit. Je pense que ce n'est peut-être pas le cas. Si c'était le cas nous devons refaire un débat pour savoir ce que nous faisons. Devons-nous nous aligner sur les prix du marché, y a-t-il une marge, etc? Maintenant, si ce n'est pas le cas et ce n'est pas impossible, nous pouvons imaginer ces mesures dites incitatives, économiques et financières. Nous ne parlions bien sûr pas de subventionnement ce sont plutôt des histoires de prix de l'énergie. Je ne crois pas à la théorie qui dit qu'on paie très cher l'électricité chez nous et que nous consommerons la même chose si elle est chère ou bon marché. Je pense que ce n'est pas juste, en particulier pour des PME si les tarifs étaient progressifs, elles feraient bien plus attention à leurs coûts d'énergie. Cette motion, c'est une vraie étude, mais il me semble qu'il n'y a pas la preuve que des tarifs progressifs n'auraient pas un effet bénéfique sur les économies d'énergie et en particulier l'électricité.

M. Antoine Grandjean, Directeur des services industriels, précise :

- Sur cet aspect des tarifs je ne reviendrai pas sur le fait que nous ne vivons pas sur une île déserte M. Piguet. C'est cela le problème et lorsque vous allez rentrer dans un système où nous devons travailler avec des tiers, que ce soit dans le domaine de la promotion économique,

Séance de lundi 27 juin 2005

dans le domaine de l'énergie, nous devons travailler avec eux. Nous ne pouvons pas avoir notre vision, seul au monde, en disant que celui qui consomme beaucoup va être pénalisé. Qui plus est, je pense que c'est faux et j'estime que vous avez des entreprises qui consomment énormément d'énergie. A Neuchâtel, vous pouvez prendre PMP SA, ce sont des gens qui consomment une énorme quantité d'énergie par rapport à l'ensemble de la ville et ce sont des gens qui font un effort considérable en matière de consommation. Vous savez qu'ils ont des bâtiments aux normes Minergie, qu'ils travaillent avec des pompes à chaleur, qu'ils ont un souci du respect de l'énergie. Ils étaient même propriétaires d'installations hydrauliques. Nous faisons un travail très étroit avec eux, mais ce sont de gros consommateurs. Ces gros consommateurs, si nous avons un système progressif, nous les taxerions. C'est injuste et je ne pense pas que ce soit dans cette direction qu'il faille aller.

Mme Doris Angst déclare :

- Pour donner une piste. Nous demandons une étude et nous pouvons donc étudier divers scénaris, aller en profondeur, dire ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, quels sont les coûts, ce que cela implique quand on parle de tarifs régressifs. On peut aussi réfléchir si on peut faire de tels tarifs par catégories d'entreprises par exemple. Si on a des laboratoires, si on fait des recherches de pointe dans un domaine ou l'autre, il faut plus d'énergie que si on produit du chocolat. Je pense que c'est là qu'il faudrait aller chercher et je pense que c'est pour cela que ce point C figure dans cette motion. Cela ne veut pas dire que vous devez introduire quelque chose, mais cela veut dire qu'il faut réfléchir de manière prospective, inventive aussi. Je pense que ce serait dommage de barrer d'emblée cette piste.

M. Antoine Grandjean, Directeur des services industriels, complète :

- Deux choses. La première : faire des catégories. C'est un problème que nous connaissons bien. Aujourd'hui, nous avons déjà des catégories. Nous pouvons vous dire par expérience que c'est très difficile d'avoir des catégories car il faut les délimiter et vous avez tous les cas à la limite. Quand vous avez des gens qui sont à la marge, vous avez un problème d'équité de traitement. Certains demandent pourquoi ils sont taxés ainsi et pourquoi le concurrent ne l'est pas, quelle est la différence? Bien sûr que nous pouvons faire des études sur tout et sur cette idée nous pourrions accepter tout et n'importe quoi comme motion et postulat.

Séance de lundi 27 juin 2005

Ce que nous vous disons c'est que nous avons meilleur temps d'utiliser notre "énergie" à faire des choses concrètes plutôt que de grandes études dont nous savons qu'elles n'aboutiront pas à ce niveau. Je vous rends attentifs à cet aspect des choses. Attention avec ces problèmes de catégories car vous créez des tas de distorsions par ailleurs et pour régler un problème, vous en créez 15 autres dans le prolongement. Nos catégories actuelles nous posent d'ailleurs de problèmes et nous allons devoir les modifier.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet d'abord les trois amendements du Conseil communal, au vote de l'assemblée. Le Conseil général **accepte le point a par 36 voix sans opposition.**

M. Philippe Loup intervient :

- Pour le point c il faut faire deux votes. Il y a d'abord les deux premières lignes qui sont sujettes à discussion et ensuite il y a les trois derniers mots.

Le président soumet donc le premier amendement du point c au vote du Conseil général qui **le refuse par 15 voix contre 14.** Pour la deuxième partie qui consiste en la suppression des quatre derniers mots, le Conseil général **accepte cet amendement par 33 voix contre 0.**

Quant à la motion amendée, le Conseil général **l'accepte par 22 voix contre 14.**

Elle a la teneur suivante : **Nous demandons au Conseil communal:**

- **D'identifier et d'évaluer les prestations de service–conseil en matière d'économie d'électricité et de chaleur, que les SIN – éventuellement en collaboration avec d'autres services communaux ou cantonaux, voire avec d'autres organismes actifs dans le domaine énergétique, pourraient mettre à disposition des consommateurs, en particulier les PME et les propriétaires immobiliers;**
- **De formuler des propositions pour la mise en œuvre et le financement de telles prestations;**
- **D'encourager plus activement une utilisation optimale et parcimonieuse des ressources énergétiques.**

Séance de lundi 27 juin 2005

7
03-519

**Postulat du groupe popecosol, intitulé
« pour la mise en place d'une
compensation des charges de centre au
niveau de l'agglomération »**

(déposé le 1^{er} décembre 2003) :

Voici le texte de ce postulat qui figure à l'ordre du jour avec son développement écrit : « **Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de mettre en place une forme de péréquation financière en matière de politique culturelle avec les communes périphériques de la ville (au niveau de l'agglomération) ».**

M. Olivier Arni, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Si nous sommes sans doute toutes et tous convaincus dans cet hémicycle de l'importance de faire reconnaître à leur juste valeur les charges d'agglomération que notre Ville supporte, il apparaît que la motion 03-519 n'est pas le moyen d'y travailler de manière efficace. Péréquation, désenchevêtrement des tâches, RUN, c'est bien au niveau du Canton que cette problématique se doit d'être posée. Gageons que, dans les semaines à venir, les élus au Grand Conseil seront être attentifs à cette problématique d'importance, bien que difficile à traiter en cette période financière difficile, solidarité et équité obligent. En conclusion, bien que notre groupe salue l'intention des motionnaires, nous la refuserons car elle n'est pas pointée sur la bonne cible.

Séance de lundi 27 juin 2005

M. Blaise Péquignot, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Le groupe radical s'opposera également à l'adoption de ce postulat. Il nous paraît en effet totalement contre-productif dans l'idée d'obtenir, à terme, une véritable agglomération. Les communes périphériques passent déjà à la caisse à de nombreuses reprises. Il a été mentionné tout à l'heure la péréquation; les syndicats intercommunaux ponctionnent également dans la caisse des communes voisines, la taxe sur les spectacles et j'en passe et des meilleures.

Que visent les postulants a priori, si ce n'est de se mettre à dos toutes les communes puisque nous essayerions de trouver un moyen supplémentaire de les faire passer à la caisse? Ces postulants se basent en outre sur la taxe sur les spectacles. Or, vous n'ignorez pas tout le mal que nous pensons de cet impôt puisque cette taxe est un impôt. Cet impôt est lacunaire, injuste dans le sens social du terme et inégal dans son application. Au demeurant, nous doutons fort de la légalité qu'une péréquation telle qu'envisagée par les postulants, au niveau de dispositions communales. Nous nous opposerons à ce postulat.

M. Bernard Comtesse, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Nous aussi nous opposerons à ce postulat qui nous paraît d'abord tout à fait inutile et très difficile à mettre en place. Quand on nous dit qu'on peut déterminer assez facilement le nombre de spectateurs venant de communes périphériques, cela ne nous paraît pas aussi simple que cela. Je vous rappelle aussi que le gros morceau en matière de spectacles est déjà soumis à une péréquation puisque c'est le Théâtre du Passage pour lequel nous avons un syndicat intercommunal et pourquoi s'arrêter au spectacle? On pourrait aussi parler des institutions culturelles, des musées. On voit mal comment on pourrait déterminer qui vient et d'où viennent les gens qui fréquentent les musées et les institutions culturelles. Attendons donc qu'une véritable politique de régionalisation se mette en place pour parler de ce genre de choses.

M. Marc-André Bugnon, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Pour le groupe udc toutes les idées constructives peuvent être bonnes. Malheureusement la mise en application est passablement plus problématique. La péréquation financière cantonale et le désenchevêtrement sont de bons exemples. Cessons de vouloir toujours taxer pour taxer. D'un côté on nous prône un discours sur la solidarité cantonale et de l'autre on essaie par tous les moyens de contourner

Séance de lundi 27 juin 2005

cette fameuse péréquation en tentant de plus taxer les non-résidents. Nous ne sommes pas opposés à une certaine forme de péréquation en matière de politique culturelle si elle se limite à l'obtention d'un abonnement pour 10 entrées ou une saison. Par contre, nous sommes totalement opposés à un état fouineur où il faudra présenter un permis de domicile pour obtenir un billet pour aller au musée ou au théâtre. De plus une telle idée conduira à l'engagement d'une armée supplémentaire de fonctionnaires pour établir de pseudo-statistiques qui, en fin de compte, coûteront plus cher que cette péréquation en elle-même. Pour ces raisons, le groupe udc ne soutiendra pas le postulat.

M. Mario Castioni intervient :

- Une dernière fois dans cet hémicycle j'aimerais intervenir parce que j'ai un peu bondi lorsque M. Péquignot parlait d'une taxe injuste en parlant de la taxe sur les spectacles. Je suis peut-être un des derniers défenseur de cette taxe, mais je la trouve personnellement très sociale dans la mesure où elle taxe véritablement les gens qui ont les moyens de se payer des spectacles. La façon dont elle est prélevée est totalement juste, dans la mesure où quelqu'un qui peut se payer des tribunes à un match de football paie plus de taxe que celui qui prend une pelouse ou celui qui se paie un spectacle culturel à 120 francs paie plus de taxe que celui qui se prend une place avec une visibilité restreinte à un tarif bien inférieur. Je trouve que cette taxe est un élément important et qui peut être redistribué au profit des activités culturelles de notre ville et je ne souhaite pas qu'elle soit supprimée.

Mme Eliane Henry Mezil, porte-parole du groupe popecosol, déclare :

- Nous **retirons le postulat** et nous reparlerons de la question lors de la discussion de la motion 04-301. Le président en prend acte au nom de l'assemblée.

M. Pierre Aubert intervient :

- J'imagine que le débat est terminé. Je prends la parole pour trois faits qui, selon le règlement, me sont personnels, enfin pas tout à fait. Le premier, c'est que je vous lègue une proposition de modification du règlement général tendant à accélérer le traitement des motions et postulats par un système qui est plus ou moins semblable à celui du Grand Conseil qui devrait désengorger notre ordre du jour. Je le déposerai tout à l'heure sur le bureau du président.

Séance de lundi 27 juin 2005

Le deuxième, c'est que je vous fais moi-même aussi mes adieux ce soir, mettant un terme à une brillante carrière politique qui aura duré huit ans. La troisième, c'est que je vous invite à venir fêter cela et, accessoirement, l'élection de M. Authier, au restaurant Max et Meuron tout à l'heure. Il y a cinq places de moins que le nombre que nous sommes et je vous suggère donc de vous dépêcher.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, déclare :

- Avant de clore cette séance, je voulais souligner à tous le choix de vie auquel vient de procéder Mme de Pury ce soir. Elle aurait pu s'enfermer devant sa télévision avec une vidéo et une pizza commandée. Elle a décidé de fêter son anniversaire en tête-à-tête avec 40 conseillers généraux et cinq conseillers communaux. Elle mérite pour cela un cadeau de la part de nos Autorités. Il lui remet un ouvrage culturel.

La séance est levée à 21 heures.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,

Le président,

Le secrétaire,

Rémy Voirol

Jean-Charles Authier

Frédéric Guyot